

## Chapitre 4.

# Services et équipements collectifs

## 4.1. Introduction

L'importance, la variété et l'accessibilité des équipements et services à la population présents sur un territoire est un critère de qualité de vie pour la population. Le document qui suit les recense afin de mesurer les atouts et manques sur le territoire communautaire et ses différentes parties. Ce diagnostic contribuera au choix d'une armature urbaine pertinente pour l'avenir sur le territoire communautaire.

*Cette approche quantitative, ne prend pas en compte, la qualité des services, qui sera jugée tout autant par la population (l'insuffisance, au deux sens du terme d'une offre scolaire ou médicale, par exemple, aura une incidence forte sur l'attractivité du territoire pour les ménages, au même titre que son absence).*

### Localisation des équipements et services publics ou d'intérêt collectif

La communauté de commune de la Baie du Cotentin possède une densité d'équipements plutôt élevée comparé à son nombre d'habitants : elle est de 282 équipements pour 10 000 habitants en 2016. Cela s'explique par l'importance des services de proximité dans l'espace rural. C'est au niveau des services de santé que la proximité est la plus faible pour les habitants du territoire.

> *Il s'agit pour l'essentiel d'équipements de proximité (73%) contre 21% d'équipements « intermédiaires » et seulement 6% d'équipements « supérieurs ».*

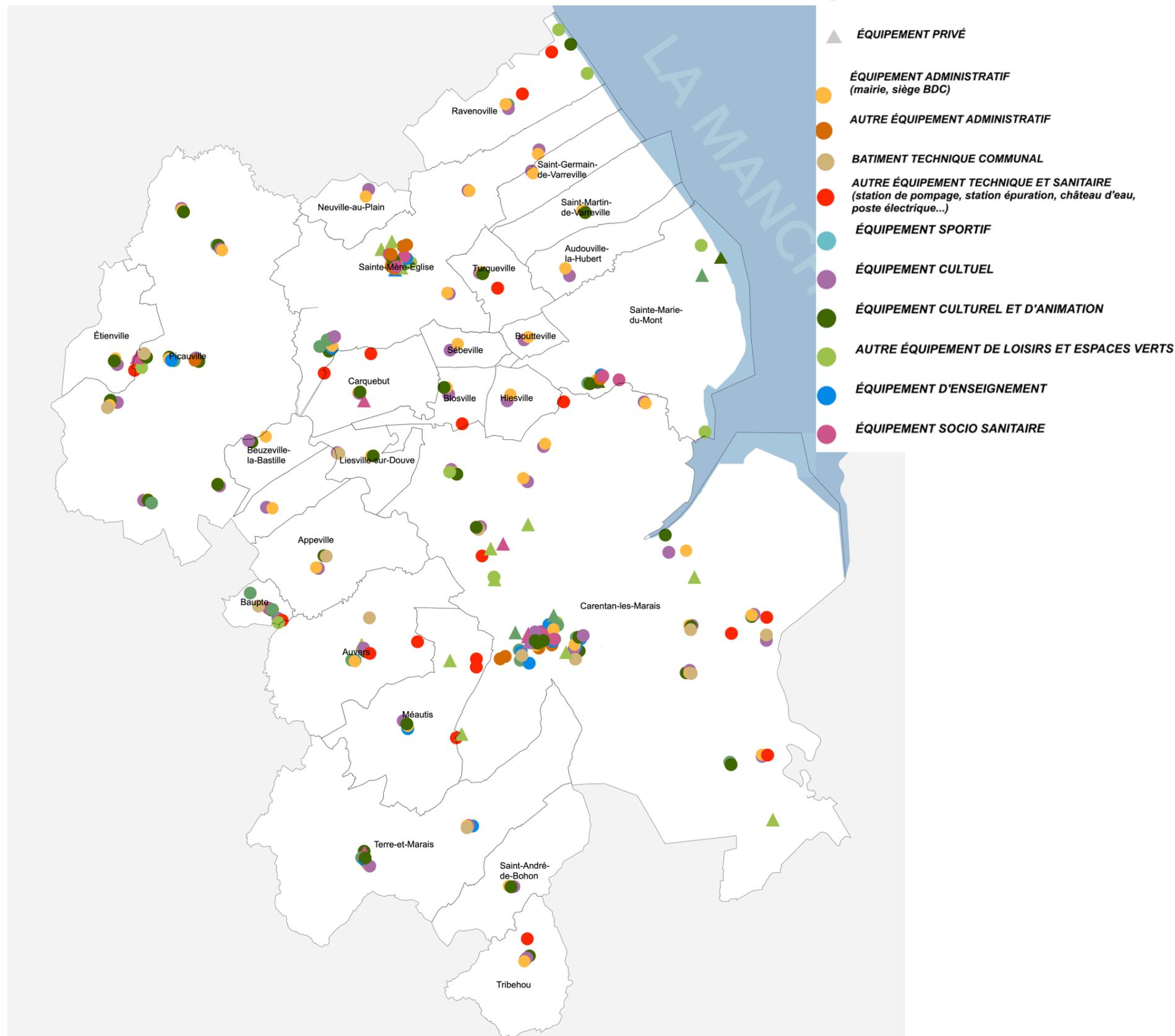
Ces équipements se concentrent sur 3 pôles principaux :

- l'agglomération de Carentan, qui apparaît comme un pôle d'équipements intermédiaire (entre 150 à 500 équipements) au sens de l'INSEE ;
- Sainte-Mère-Église et Picauville, qui apparaissent comme des pôles d'équipements relais (entre 80 à 150 équipements) au sens de l'INSEE ;

Une troisième strate se dessine, celle des communes qui comptent, en plus des équipements de proximité présents dans quasiment toutes les communes (mairie, église et, pour la plupart une salle de vie collective, mais plus exceptionnellement des aménagements pour les sports ou les loisirs), des équipements scolaires, sportifs ou récréatifs ou au moins un commerce de proximité comme Sainte-Marie-du-Mont, ou Sainteny.

Vu la dispersion de l'habitat, et le réseau de desserte de BDC, une partie des habitants reste éloignée des équipements structurants ou sur les marges du territoire, dépendent (ou bénéficient) de pôles extérieurs au territoire : Saint Sauveur le Vicomte à l'ouest, Valognes au nord, Saint Jean de Daye au sud, ...

Carte des équipements de la Baie du Cotentin

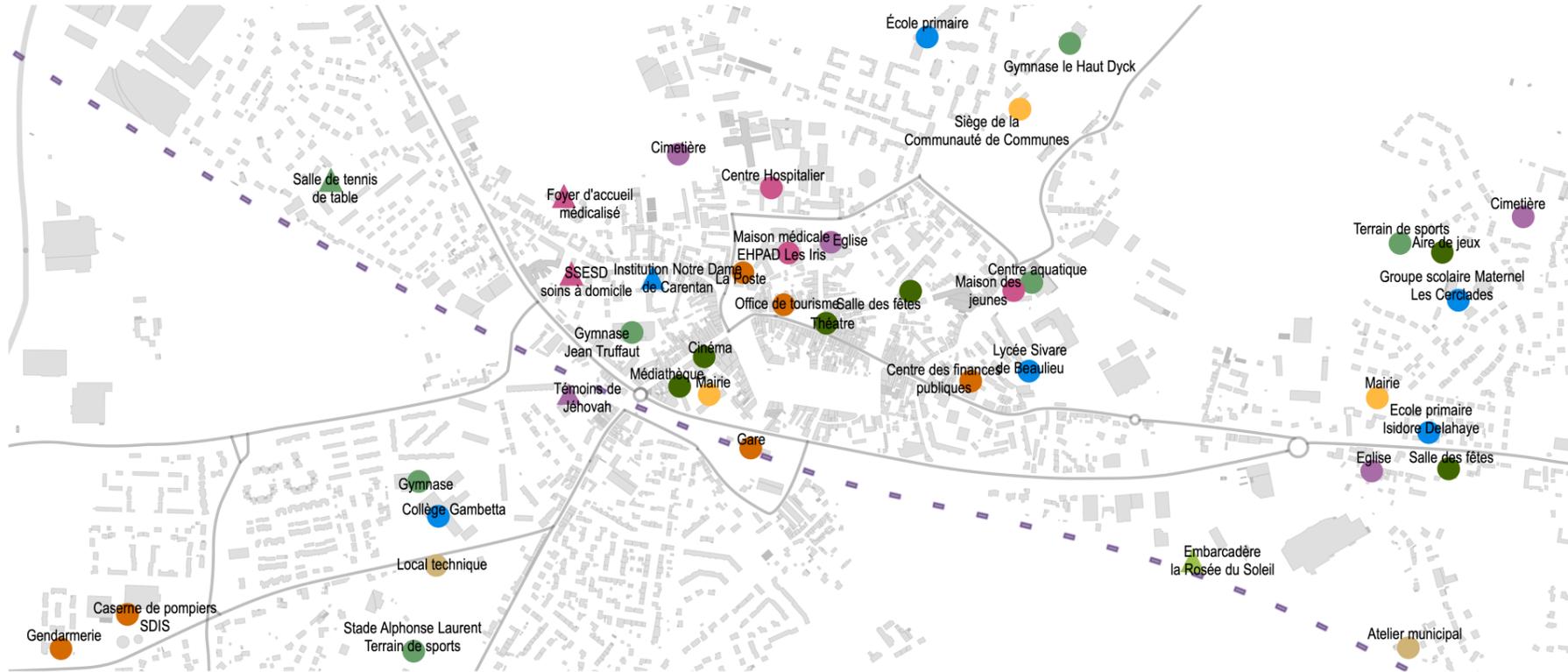


CC BAIE DU COTENTIN

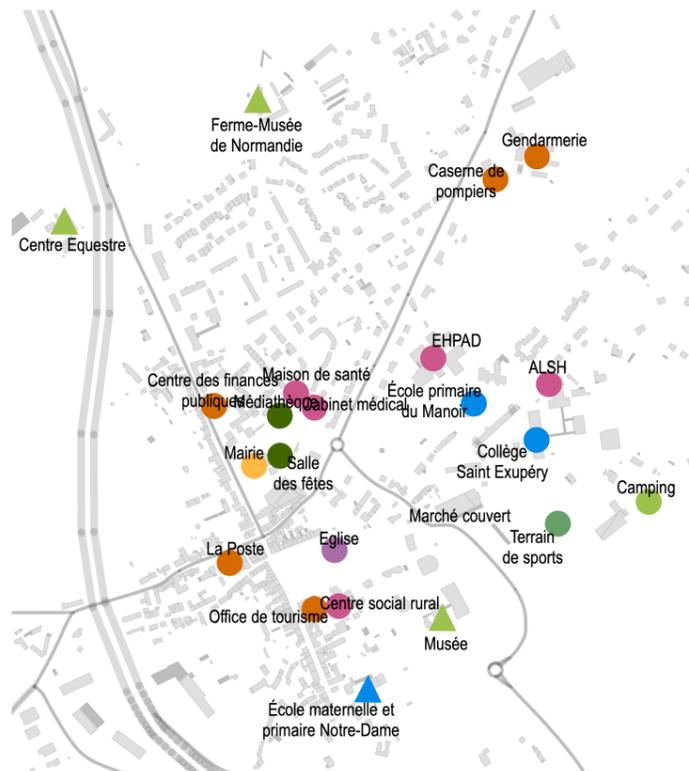
Tableau des équipements par commune fin 2018

Communes historiques	Superficie en km2	Population en 2014	Total du nombre d'équipements	NIVEAU 4				NIVEAU 3						NIVEAU 2					NIVEAU 1			Commerces de proximité		
				Mairie	Eglise et cimetière	Salle collective	Parc-aire de jeux et aménagement sportif	École primaire	Agence postale	Maison médicale et services soins	Hébergement pour personnes âgées	Petite enfance MAM	Équipement culturel secondaire	Équipement sportif	Collège	Petite enfance RAM	SDIS / Pompiers	Gendarmerie	Hôpital de proximité	Petite enfance crèche	Lycée		Équipement culturel majeur	
Apperville	13,2	182	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Audouville-la-Hubert	6,4	80	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Auvers	18,76	664	5	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Baupte	2,29	435	6	1	1	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Beuzeville-la-Bastille	4,34	157	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Blosville	4,22	303	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Boutteville	1,82	62	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Carentan	15,66	5861	31	1	1	1	3	3	1	3	1	0	1	5	2	1	1	1	1	1	1	2	2	oui
Saint-Hilaire-Petitville	9,99	1403	7	1	1	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Les Veys	14,88	394	5	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Angoville-au-Plain	5,68	75	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Brévands	13,87	303	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Brucelle	13,33	145	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Catz	2,78	140	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Houesville	5,38	324	4	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Montmartin-en-Graignes	30,34	582	4	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Saint-Côme-du-Mont	12,91	523	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Saint-Pellerin	4,37	391	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Vierville	4,1	38	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Étienville	7,36	370	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Hiesville	4,03	65	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Liesville-sur-Douve	5,24	203	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Méautis	16,98	647	4	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Neuville-au-Plain	4,7	94	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Picauville	19,1	1942	13	1	1	1	1	2	1	1	1	0	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	oui
Amfreville	10,1	287	4	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Cretteville	6,83	215	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Gourbesville	8,18	170	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Houtteville	4,51	79	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Les Moitiers-en-Bauptois	8,04	337	4	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Vindfontaine	8,13	318	4	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Saint-André-de-Bohon	10,43	329	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Saint-Germain-de-Varreville	5,81	119	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Sainte-Marie-du-Mont	26,98	736	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Saint-Martin-de-Varreville	8,36	197	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Saint-Mère-Eglise	17,68	1629	16	1	1	1	1	2	1	2	1	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	oui
Chef-du-Pont	3,78	678	6	1	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Beuzeville-au-Plain	2,04	47	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Carquebut	8,54	333	4	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Écoquénéauville	3,52	92	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Foucarville	5,06	122	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Ravenoville	11,65	258	5	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Sébeville	2,88	27	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Saint-Georges-de-Bohon	13,96	412	3	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Sainteny	21,63	843	7	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	oui
Tribehou	9,97	530	4	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
Turqueville	5,21	166	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non
<b>TOTAL Baie du Cotentin</b>	<b>445,02</b>	<b>23307</b>	<b>214</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		

## Carentan / Saint-Hilaire-Petitville



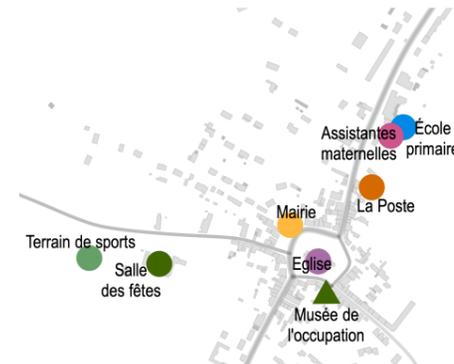
## Sainte-Mère-Église



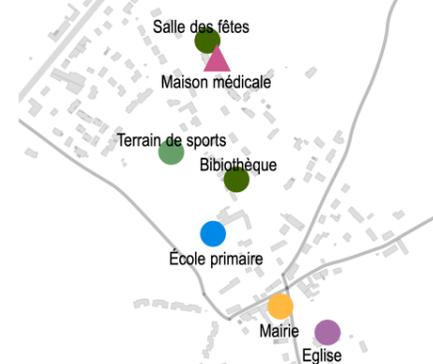
## Picauville / Étienville



## Sainte-Marie-du-Mont



## Sainteny



## 4.2. Équipements et services administratifs et de sécurité

### Administration des collectivités publiques locales

Toutes les communes sont équipées d'une mairie (devenue pour celles qui sont entrées comme communes associées dans une commune nouvelle, une mairie-annexe) ou d'au moins une église et un cimetière.

### Accueil administratif de proximité :

On compte:

- une maison de service public à Carentan-les-Marais ;
- Un centre social rural à Sainte-Mère-Église, proposant un service de transport bénévole ;

### Projets

- Création d'une antenne de la MSAP de Carentan à Sainte-Mère-Église ainsi qu'à Picauville dans l'ancienne école à proximité de la maison de santé.

### Enjeu

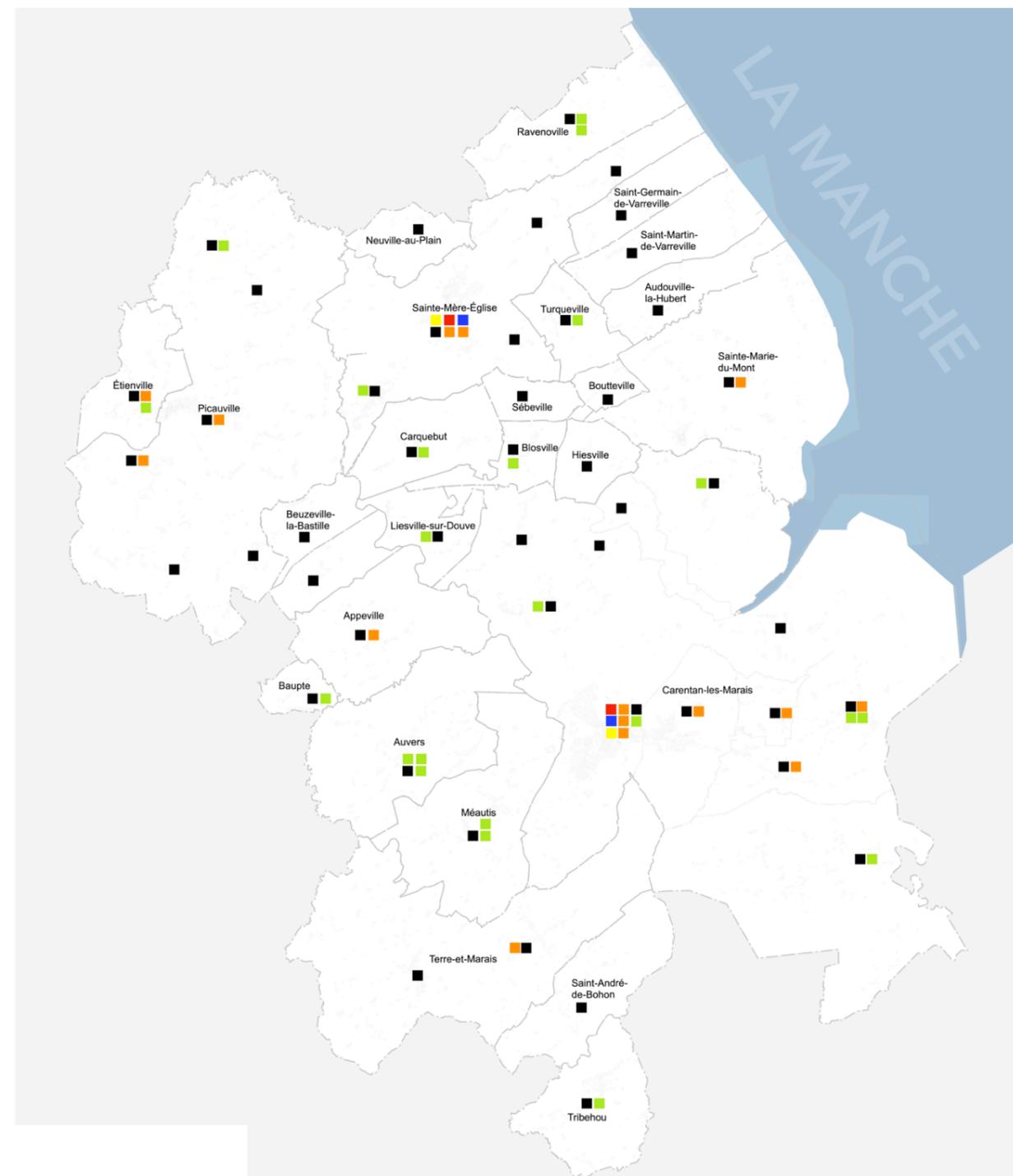
- La réaffectation des anciennes mairies suite aux fusions administratives et à la création des communes nouvelles.



### Autres services administratifs

- 2 gendarmeries :
  - une à Carentan ;
  - une à Sainte-Mère-Église.
- 2 Services Départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :
  - un à Carentan ;
  - un à Sainte-Mère-Église.
- 2 centres des finances publiques :
  - un à Carentan ;
  - un à Sainte-Mère-Église.

Carte des équipements administratifs et techniques



- **Mairie**
- **Gendarmerie**
- **SDIS**
- **Centre des finances publiques**
- **Autres équipements techniques et sanitaires**  
(STEP, déchetteries, châteaux d'eau, postes électriques, défense incendie ...)
- **Autres équipements administratifs**  
(poste, atelier communal ...)

## 4.3. Équipements socio-sanitaires

### Services et équipements médicaux

#### > Centre hospitalier

L'intercommunalité compte 2 hôpitaux :

- un à Carentan, spécialisé dans les soins de suite. Il dispose de 282 lits, dont 10% de lits de médecine générale ;
- un à Picauville, c'est une institution historique, Le Bon Sauveur, spécialisé dans le traitement et le suivi des maladies mentales. Il dispose de :
  - 333 lits en psychiatrie adulte ;
  - 64 lits en pédopsychiatrie.

Après la fermeture temporaire du service d'urgence de Valognes, les services les plus proches sont désormais situés à Cherbourg-en-Cotentin au nord, et à Saint-Lô au sud. La population du territoire est donc à au moins 30 min (et plus souvent 45 minutes) d'un centre hospitalier de la Manche et à environ une heure du CHU de Caen.

#### > Pôle de santé / Maison de santé

On dénombre :

- 2 pôles de santé
  - un pôle de santé libéral et ambulatoire à Carentan ;
  - un pôle de santé à Sainte-Mère-Église (infirmiers / médecins) ;
- 1 maison médicale à Picauville (1 médecin ; reste 2 cabinets)
- 2 équipements de proximité à l'accueil non permanent :
  - 1 centre de soins à Sainte-Marie-du-Mont qui accueille (sur 600 m<sup>2</sup>), avec des permanence d'un médecin ;
  - 1 maison médicale à Sainteny.

#### > Autres services médicaux

##### Radiologues

- à l'hôpital de Carentan-les-Marais,
- un cabinet privé à Carentan.

##### Laboratoire d'analyses médicales

- un à Carentan.

##### Autres professionnels

- présence à Carentan et Picauville d'infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes, ....
- présence d'infirmiers à Bauppte, Ste Mère Église, Ste Marie du Mont

#### Pharmacies

7 sur le territoire :

- 4 à Carentan-les-Marais ;
- 1 à Sainte-Mère-Église ;
- 1 à Picauville ;
- 1 à Sainteny.

#### Enjeux

- L'éloignement des services d'urgence ou des services médicaux spécialisés depuis l'espace rural ;
- La présence de médecins sur le territoire : la création d'une structure n'est pas garante de son occupation médicale.

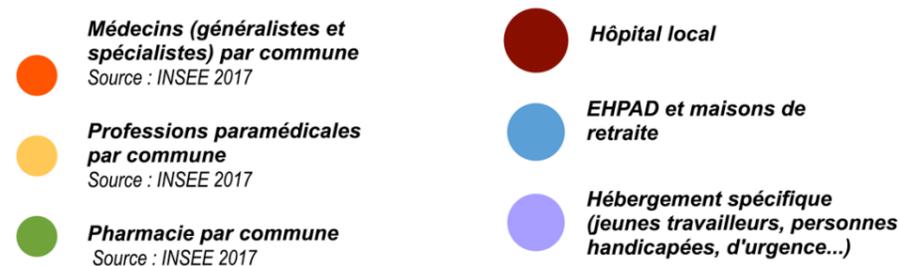
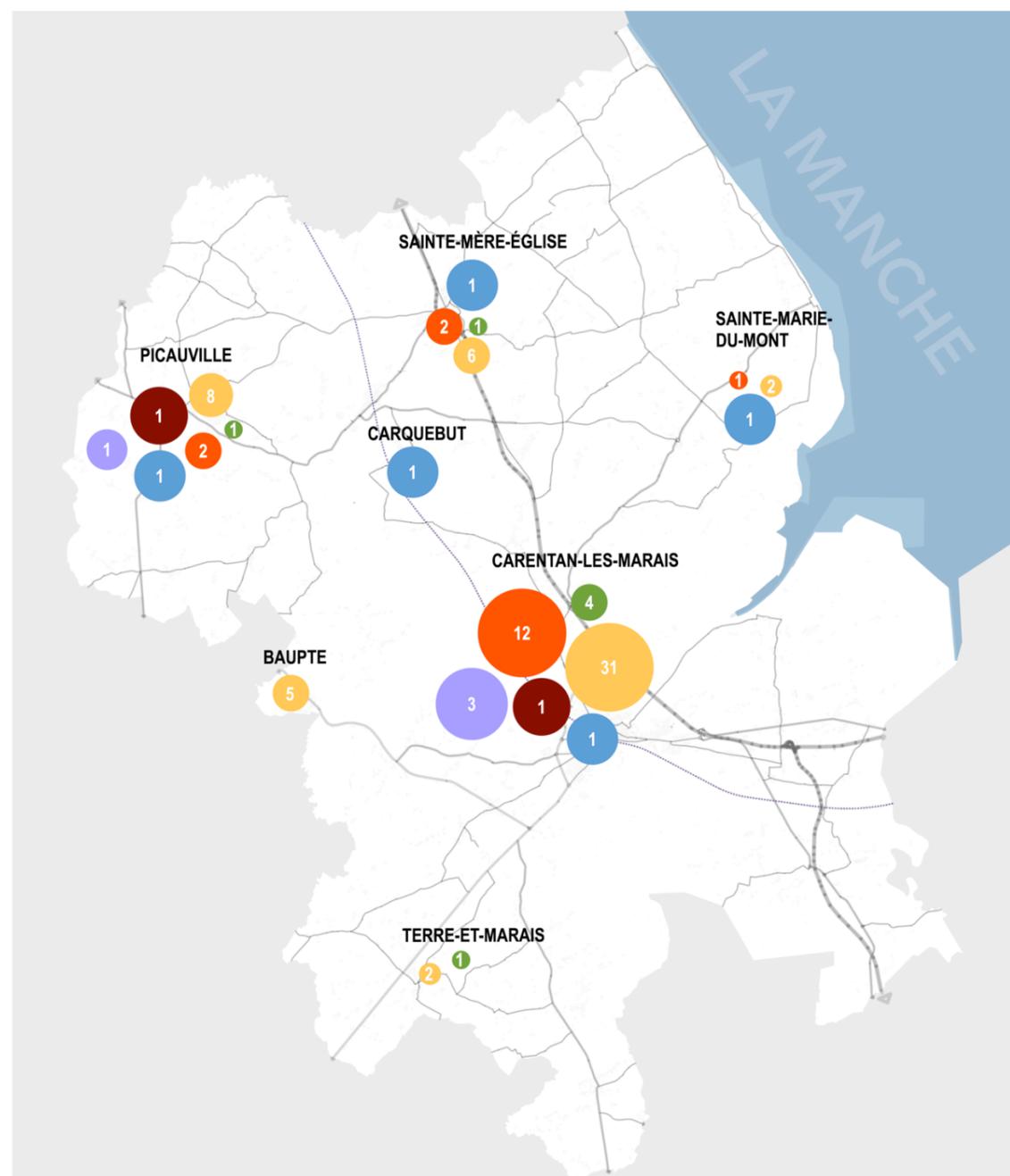


Maison Médicale



Maison de retraite (Sainte-Marie-du-Mont)

### Carte des équipements médicaux, établissements de santé et hébergements



## Accueil et soutien des personnes handicapées

On dénombre :

- un ESAT à Carentan "Les marais",
- un ESAT à Picauville « La Ferme de Béthanie » dépendant de la Fondation Bon Sauveur.
- un Foyer F.A. Delamare (26 lits) à Carentan,
- une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) à Picauville.

## 4.4. Hébergements spécialisés

### Hébergements pour personnes âgées

On compte 5 établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées pour une capacité d'accueil totale de près de 400 lits.

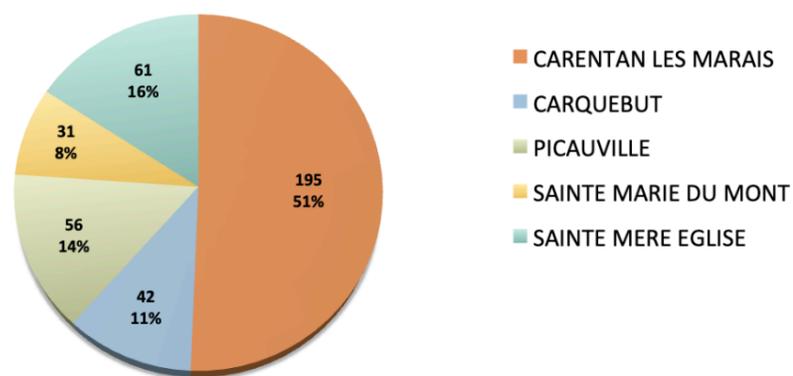
- les uns dépendant de l'hôpital local de Carentan :
  - o 195 places dont 156 en EHPAD et unité Alzheimer ;
- 1 établissement privé associatif :
  - o l'EHPAD E.Surville à Picauville / 56 places.
- 3 établissements publics autonomes :
  - o l'EHPAD de Carquebut / 42 places,
  - o l'EHPAD de Sainte-Marie-du-Mont / 31 places,
  - o l'EHPAD de Sainte-Mère-Église / 61 places.

### > Foyers logements et habitat groupé

A ces structures s'ajoute une offre d'hébergement collectif spécialisé :

- Foyer Mac Auliffe à Carentan 50 places / géré par le CCAS,
- entre 15 et 29 places à Picauville.

Répartition des places d'hébergement permanent en EHPAD (BDC 2016)



## Besoins

- Le maintien des services, structures d'accueil de proximité et professionnels de santé dans les bourgs ;
- Adapter et diversifier les logements et possibilités d'hébergements afin de répondre aux besoins en foyers logements des populations vieillissantes.

## Souhaits

- La réhabilitation d'une aile de l'ancien hôpital de Carentan-les-Marais pour conforter l'offre de services ;
- Le regroupement des professionnels de santé, pour pérenniser l'offre sur le territoire.

## Projets

- Création d'une maison médicale à Sainte-Mère-Église ;
- Création d'un foyer-logement sur une friche de centre-bourg à Picauville, d'une capacité de 15 logements ;
- Un projet d'habitat groupé d'une capacité de 15 places à Sainteny (commune de Terre-et-Marais).

## Hébergements jeunes travailleurs

La création d'un foyer pour jeunes travailleurs par MANCHE HABITAT à CARENTAN est en cours en 2019. Il sera situé au centre-ville et aura une capacité de 25 studios.

## Hébergements des gens du voyage

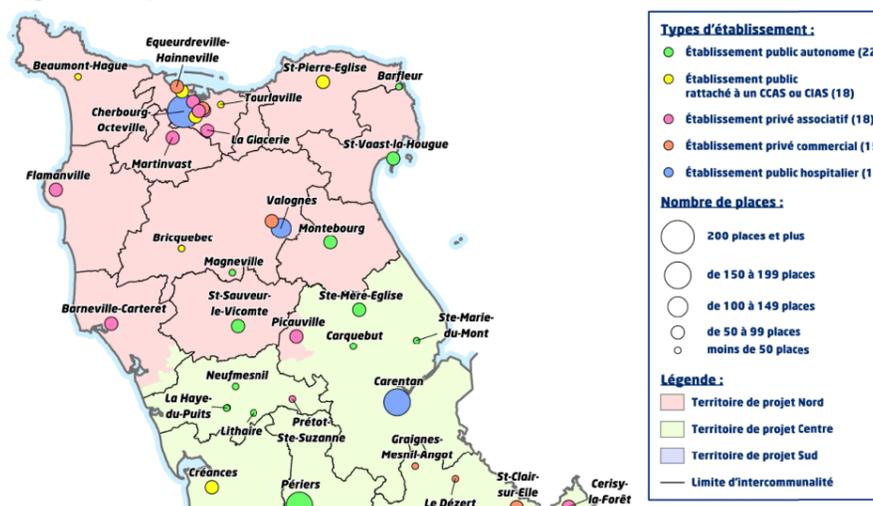
On dénombre sur le territoire de l'intercommunalité :

- Une aire aménagée sur Carentan, d'une capacité de 36 places. Créée en 2002 et 2010, son taux d'occupation est de 41% en 2015 et de 55 % en 2016 ;
- Un terrain familial d'une capacité de 26 places est disponible sur Carentan à proximité d'une aire de passage.

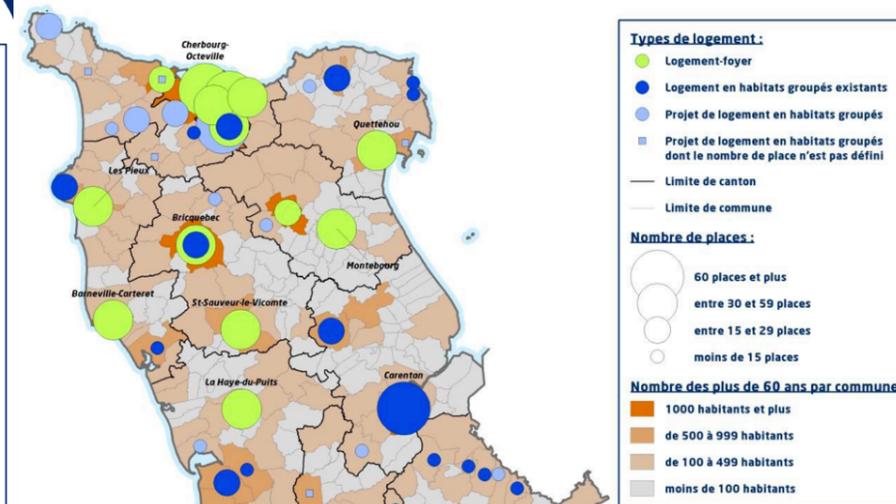
## Bilan

- Beaucoup de familles sédentarisées ;
- 12 familles résidaient sur l'aire d'accueil de CARENTAN ;
- 4 familles à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE, vivants sur un terrain dont elles sont propriétaires (dépourvu de confort) ;
- Les enfants de CARENTAN et de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE sont pour la plupart scolarisés (maternelle et primaire). Un camion-école de l'Institut Notre-Dame de CARENTAN compte un poste d'enseignant dédié à ces élèves.

## Réseau des EHPAD Etablissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes



## Logements et projets de logements pour personnes âgées dans la Manche



## 4.5. Équipements et services pour l'enfance

### Accueil de la petite enfance

#### > Crèches et assistantes maternelles

Sur BDC, l'accueil des jeunes enfants se fait principalement auprès d'assistantes maternelles. On en dénombre environ 120 en 2019.

Certaines d'entre elles sont organisées dans quatre structures collectives :

- 2 relais d'assistantes maternelles (RAM) :
  - o un à Carentan (115 places) ;
  - o un à Sainte-Mère-Église (70 places).
- 2 maisons d'assistantes maternelles (MAM) :
  - o une à Baupte (12 places) ;
  - o une à Sainte-Marie-du-Mont (30 places).

A ce type d'accueil s'ajoute sur Carentan :

- une crèche/halte-garderie "Les sarcelles" (24 places).

On soulignera de plus la présence sur Carentan :

- d'un service de PMI, à Carentan,
- d'un lieu d'accueil enfants/parents (dans la lignée des maisons vertes créées par Françoise Dolto), dans le Relais Enfance Jeunesse et Loisirs.

#### Besoins

- Des besoins de garde atypique du fait de l'emploi industriel.
- Des locaux pour accueillir des MAM ;

#### Projets

- De nouvelles structures d'assistantes maternelles prévues à Carentan-les-Marais ;
- La création d'une maison d'assistantes maternelles à Picauville.

#### Enjeu

- Un accès au RAM sur l'ensemble du territoire.

### Enseignement primaire

➤ **compétence communale**  
sauf pour le transport et la restauration

A la rentrée 2018, BDC compte 17 écoles primaires (maternelles et/ou élémentaires), dont trois privées.

Elles ont accueillis près de 2 500 enfants (dont près de la moitié sur Carentan) :

- un peu plus de 1000 en classes de maternelle ;
- environ 1500 en classes élémentaires.

Ces effectifs comprennent \*\*% d'enfants issus de communes extérieures au territoire.

A l'inverse une partie des enfants du territoire sont scolarisés hors le territoire :

- sur Isigny pour le sud-est (1/3 des enfants des Veys), sur le nord Cotentin, ...
- au sud : Montmartin-en-Graignes est en groupement scolaire avec Saint Jean de Daye et Saint Fromont.

Baupte dispose d'une école neuve ouverte en 2018.

#### ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les effectifs scolaires figurant dans le tableau ci-après permettent de distinguer les établissements en sous-effectifs et ceux en sureffectifs, autrement dit, les évolutions en terme de classes dans les années à venir.

> 4 établissements sont dans le Réseau d'Éducation Prioritaire (Chef-du-Pont, Picauville, Sainte-Mère-Église et Sainte-Marie-du-Mont).

> Les écoles de Sainteny (FPI) et de Sainte-Marie-du-Mont ont été rénovées récemment.

#### ENSEIGNEMENT PRIVÉ

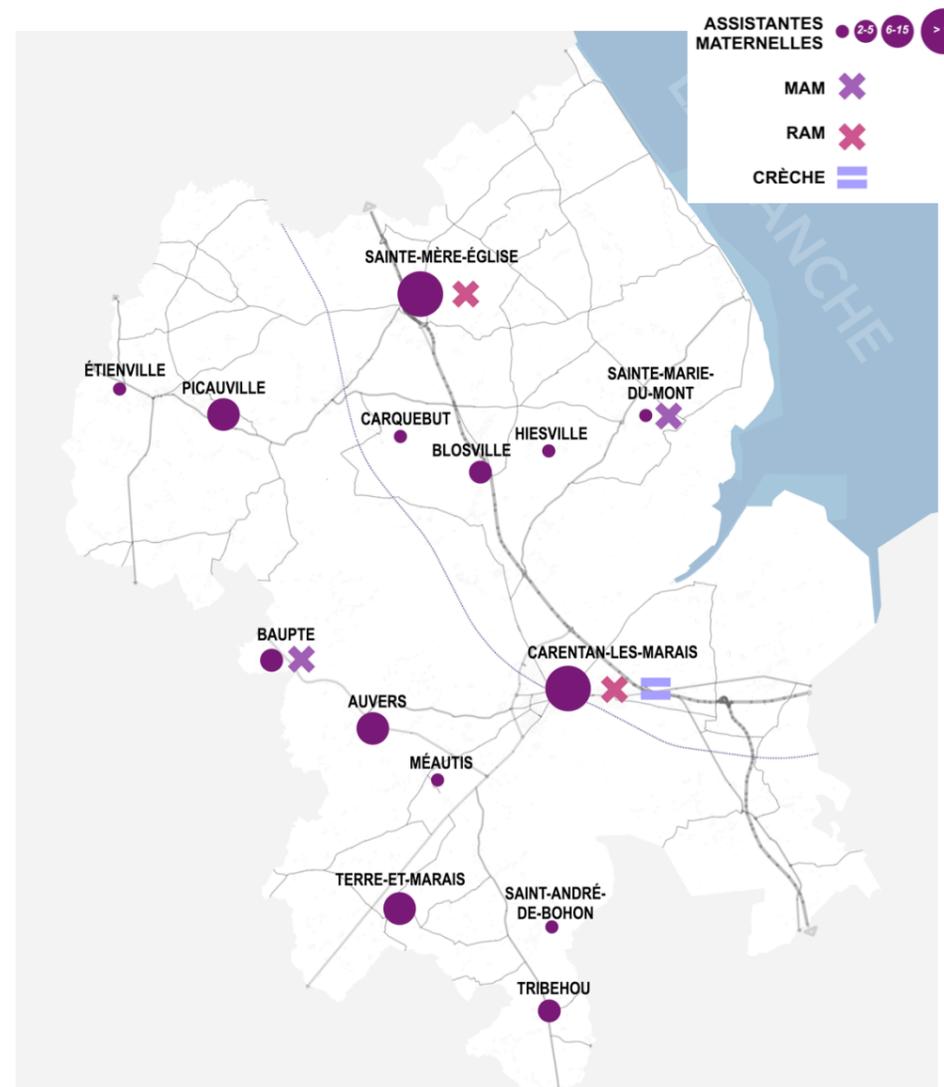
L'enseignement privé accueille 1 élève sur 5 à l'échelle du territoire (21%).

#### > Les Garderies périscolaires

Elles existent sur tous les sites scolaires.

#### > La restauration scolaire

Elle peut être commune à plusieurs sites. BDC compte ainsi les 12 pôles de restauration, dont un neuf à Baupte.



Type et capacité des écoles de Baie du Cotentin

Commune	Etablissement	Effectifs 2018 (2017)	Nombre de classes	dont cils	dispo	Nombre d'élèves par classe
CARENTAN	Maternelle LES ROSEAUX	144	12	X	0	12
	Élémentaire LES ROSEAUX	278			0	
	Maternelle LES HAUTS CHAMPS	144	7		0	21
	Élémentaire LES HAUTS CHAMPS	278			0	
	Maternelle NOTRE DAME	124	5		0	25
	Élémentaire NOTRE DAME	240	9		0	27
	<b>sous total CARENTAN</b>	<b>1208</b>	<b>33</b>		<b>0</b>	<b>21</b>
SAINT-HILLAIRE-PETITVILLE	Maternelle LES CERCLADES	93	4		0	23
	Élémentaire ISIDORE DELAHAYE	85	4		0	21
SAINTE-MARIE-DU-MONT	Maternelle et Élémentaire Sainte-Marie-du-Mont	69	4		0	17
SAINTE-MÈRE-ÉGLISE	Maternelle LE MANOIR	62	3	X	0	21
	Élémentaire LE MANOIR	128	6		0	21
	Maternelle LA COLOMBE	42	6		0	18
	Élémentaire LA COLOMBE	64			1	
	Maternelle NOTRE DAME	37	4		1	26
	Élémentaire NOTRE DAME	66				
PICAUVILLE	Maternelle LE VIEUX FIGUIER	80	3		0	27
	Élémentaire LE VIEUX FIGUIER	110	5		0	22
	Maternelle SAINT MICHEL	17	1		0	17
	Élémentaire SAINT MICHEL	47	3		0	16
TERRE-ET-MARAIS	Maternelle Terre-et-Marais	75	8		0	23
	Élémentaire Terre-et-Marais	112				
BAUPTÉ	Maternelle Baupte	21	1		3	21
	Élémentaire Baupte	20	1			20
AUVERS	Maternelle Auvers	84	3		0	28
MÉAUTIS	Maternelle Méautis	36	2		0	18
TRIBEHOUE	Maternelle Tribehou	43	2		0	22
	<b>sous total hors CARENTAN</b>	<b>1291</b>	<b>60</b>		<b>5</b>	<b>21</b>
	<b>TOTAL BDC</b>	<b>2499</b>	<b>93</b>		<b>5</b>	<b>21</b>

Enjeux

- La reconversion des anciennes écoles ;
- L'organisation scolaire dans le territoire, face à la baisse attendue des effectifs / sa mise en cohérence avec le développement de l'habitat ;
- L'attractivité de l'offre scolaire : qualité, niveau d'équipement, temps de déplacement en bus, ...

Projets en cours

- Création de nouveaux sites pour la rentrée 2020 (avec pôle de restauration scolaire) :
  - à Auvers : regroupement avec Méautis et Appeville,
  - à Picauville : regroupement des 10 classes sur un site unique à proximité de la mairie et du complexe sportif, avec un nouveau pôle de restauration ;
- Rénovation des écoles de Carentan (les Roseaux).
- L'approvisionnement en circuit-court des cantines scolaires.



## Enseignement secondaire

### COLLEGES

On dénombre en 2018, 3 collèges sur le territoire, qui accueillent un peu plus de 1000 élèves, dont un privé (qui accueille la moitié des effectifs accueillis sur le territoire).

On soulignera qu'une partie des collégiens du territoire sont dirigés vers des collèges publics extérieurs à BDC :

- celui de Saint-Jean-de-Daye, pour les communes au sud de BDC,
- celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte ou de la Haye-du-Puits pour les communes du Nord-ouest.

En conséquence du vieillissement de la population, les effectifs de collégiens sont en baisse régulière. Ils engagent à reconsidérer l'organisation des collèges dans le territoire.

### LYCEES

On dénombre 2 lycées qui accueillent environ 630 élèves, dont un lycée privé qui accueille 22 % des élèves.

On soulignera que le lycée public de Carentan accueille aussi les jeunes d'Isigny-sur-Mer, de La-Haye-du-Puits ou de Périers.

### Projet

→ Création d'un internat au lycée Sivard Beaulieu de Carentan.

### Enjeu

→ L'évolution des effectifs et en conséquence de la carte scolaire ;

## Enseignement supérieur et formation professionnelle

Le lycée public Sivard Beaulieu compte 2 classes de Brevet de Technicien Supérieur (BTS gestion de la PME) qui accueillent une cinquantaine d'étudiants.

> La ville universitaire la plus proche est Caen. Une antenne universitaire de l'académie de Caen est présente à Cherbourg-en-Cotentin.

### Enjeux

- Le maintien et le développement des filières professionnalisantes liées à l'emploi local ;
- Le développement de formations en lien avec l'emploi local.

### Projet

→ Un hébergement universitaire international dans le Château de Bernaville à Picauville, en lien avec l'histoire et la mémoire de la guerre.

#### Type et capacité des collèges de Baie du Cotentin

Commune	Etablissement	Effectifs 2018	Nombre de classes	Nombre d'élèves par classe
CARENTAN	Collège GAMBETTA	302	13	23
	Collège INSTITUT NOTRE DAME	537	21	26
SAINTE-MÈRE-ÉGLISE	Collège SAINT-EXUPÉRY	215	14	15
TOTAL BDC		1054	48	21

#### Type et capacité des lycées de Baie du Cotentin

Commune	Etablissement	Effectifs 2018	Nombre de classes	Nombre d'élèves par classe
CARENTAN	Lycée SIVARD BEAULIEU	490	16	31
CARENTAN	Lycée INSTITUT NOTRE DAME	142	6	24
TOTAL BDC		632	22	27

#### Évolution des effectifs scolaires des établissements

Commune	Etablissement	Effectifs 2015	Effectifs 2016	Effectifs 2017	Effectifs 2018
CARENTAN	Collège GAMBETTA	400	373	336	302
	Collège INSTITUT NOTRE DAME	522	545	554	537
SAINTE-MÈRE-ÉGLISE	Collège SAINT-EXUPÉRY	222	221	202	215
TOTAL Collèges BDC		1144	1139	1092	1054
CARENTAN	Lycée SIVARD BEAULIEU	482	486	488	490
CARENTAN	Lycée INSTITUT NOTRE DAME	150	139	152	142
TOTAL Lycées BDC		632	625	640	632

## Services extra-scolaires associés

### > Le Transport scolaire

Il est géré, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, par la région Normandie. Le département de la Manche reste compétent pour le transport des élèves en situation de handicap.

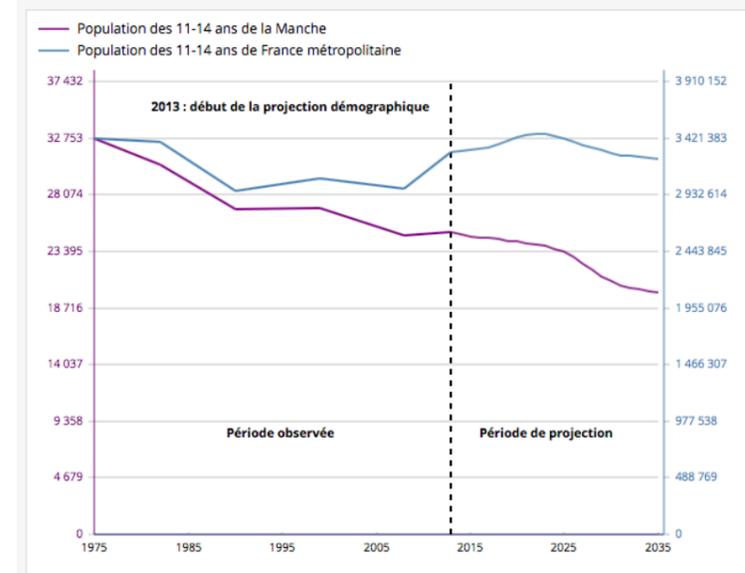
## Données de cadrage

→ Une étude de l'INSEE intitulée « Les collégiens de la Manche : quelles perspectives démographiques à l'horizon 2035 ? » parue en février 2019, fait état d'une baisse des effectifs de collégiens sur le département de l'ordre de 10% entre 2018 et 2028.

→ Elle prévoit les baisses les plus sensibles de la population collégiennes, dans le nord-est du cotentin.

Figure 1 - Depuis 1975, un recul quasi continu du nombre de jeunes Manchois en âge d'être collégiens

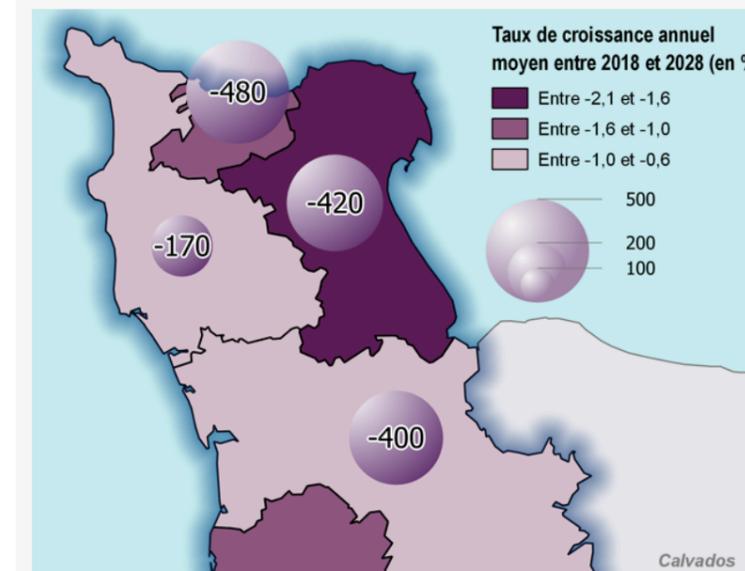
Évolutions démographiques des 11-14 ans dans la Manche et en France métropolitaine entre 1975 et 2035



Sources : Insee, SAPHIR - Recensements de la population de 1975, 1982, 1990, 1999 et 2008, Omphale 2017

Figure 6 - Les deux tiers de la baisse de la population collégienne concentrés dans le nord-est et le sud-ouest de la Manche

Évolution absolue de la population collégienne au lieu de résidence entre 2018 et 2028 et taux d'évolution annuel moyen par territoire entre 2018 et 2028



## 4.6. Équipements et services pour les sports et les loisirs

### Équipements culturels

On dénombre sur l'agglomération de Carentan-les-Marais / Saint-Hilaire-Petitville :

- Un cinéma / deux salles (rénovation pour 2019) ;
- Un théâtre / 300 places assises ;
- Deux écoles de musique ;
- Une médiathèque ;
- Une galerie d'art

Les communes de Sainte-Mère-Église et de Picauville disposent également d'une médiathèque.

### Événements culturels

Ils contribuent à l'animation du territoire. On notera particulièrement du fait de leur audience :

- le festival de cinéma « les Égaluantes » (3 jours en hiver) ;
- le festival des marais (printemps) ;
- le festival « Mange ta soupe » (2008 – 2018) sur le thème du développement durable ;
- les animations "Villes en Scène" toute l'année : depuis 1997, avec le soutien (technique, administratif et financier) du Département, ce dispositif propose des spectacles professionnels de grande qualité esthétique et culturelle dans des domaines aussi divers que le théâtre, la danse, les musiques ou le cirque ;

### Équipements sportifs

#### Équipements sportifs

- sur l'agglomération de Carentan / Saint-Hilaire-Petitville :
  - o 1 centre aquatique l'Aquadick (sur le port),
  - o 3 Gymnases : Le Haut Dick (sur le port) ; Jean Truffaut (derrière l'institut Notre-Dame) ; Collège Gambetta,
  - o 1 salle de boxe / friche Gloria
  - o divers terrains de sports (2 terrains de football à Saint-Hilaire-Petitville ; une piste d'athlétisme ; des tennis ; collège Gambetta ; plateau multi-sports à proximité de l'école maternelle de Saint-Hilaire-Petitville, ...).
- sur Sainte-Mère-Église :
  - o 1 gymnase,
  - o 1 stade.

- sur Picauville :
  - o 1 gymnase (dojo),
  - o 1 terrain de sport.
- sur Sainte-Marie-du-Mont :
  - o 1 base nautique,
  - o 1 terrain de sport.

Les autres communes disposent aussi d'aménagements pour les sports ou d'aires de jeux de plein air.

> Cf. tableau des équipements

### Vie associative et clubs sportifs

La ville de CARENTAN compte près de 200 associations, dont 57 sportives qui regroupent environ 3700 licenciés.

Le reste du territoire communautaire possède également une vie associative dynamique dans les domaines du sport, notamment avec le football :

- Le Club Sportif Carentan Football ;
- L'Union Sportive Auvers-Baupte ;
- L'Entente Sportive Plain-Cotentin (Picauville, Chef-du-Pont, Sainte-Mère-Église, Sainte-Marie-du-Mont) ;
- L'Association Sportive de Montmartin-en-Graignes ;
- L'Élan Sportif des Marais (Saint-Georges de-Bohon, Sainteny).

### Autres équipements de loisirs

Le territoire compte 33 lieux de vie collective (salle des fêtes, salle polyvalente ou salle associative), soit dans des bâtiments construits pour cette affectation, soit dans des bâtiments restructurés (anciennes écoles, ...). Dans de nombreuses communes rurales, un local annexe aux locaux communaux est souvent mis à disposition pour le réseau associatif local.

Seules des communes rurales proche de Carentan ou de Sainte-Mère n'en dispose pas.

> Cf. tableau des équipements

Type et capacité des équipements de loisirs de Baie du Cotentin

	Centres de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances)		Maison des jeunes	
	Nombre	Places (3-6 ans / total)	Nombre	Places (12-17 ans)
<b>CARENTAN-LES-MARAIS</b>	1	40 / 110	1	30
<b>SAINTE-MÈRE-ÉGLISE</b>	1	24 / 72		
<b>TOTAL BDC</b>	<b>2</b>	<b>182</b>	<b>1</b>	<b>30</b>

### Équipements pour l'accueil des jeunes

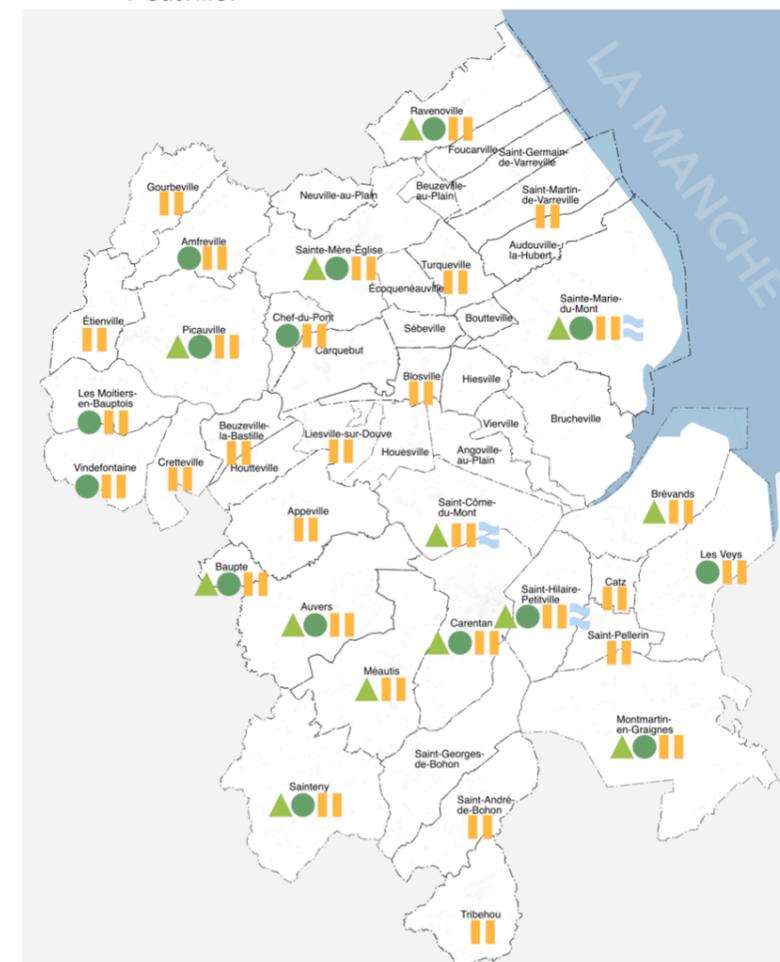
La Baie du Cotentin est équipée de 2 catégories de structures qui permettent l'accueil des jeunes. Il s'agit de :

- 2 centres de loisirs sans hébergement : à Carentan et à Sainte-Mère-Église ;
- 1 maison des jeunes à Carentan.

### Autres activités de loisirs

D'autres équipements de loisirs existants sur le territoire on notera :

- pour les activités équestres :
  - o 1 centre équestre à Auvers (70 box) ;
  - o 2 à Carentan-les-Marais ;
  - o 1 à Sainte-Mère-Église.
- pour les activités nautiques :
  - o 1 base nautique (publique) à Utah Beach ;
  - o 2 embarcadères : à Saint Come du Mont et à Saint-Hilaire-Petitville.



- || ÉQUIPEMENT CULTUREL ET D'ANIMATION
- ÉQUIPEMENT SPORTIF
- ▲ ÉQUIPEMENT NAUTIQUES ET VELIQUES
- ▲ AUTRE ÉQUIPEMENT DE LOISIRS

## Enjeux

- L'avenir du gymnase du Haut Dick situé sur le port de plaisance dans une zone de risque inondation ;
- Le déplacement de la salle de boxe présente dans les friches Gloria ;
- La reconversion des anciens sites du patrimoine communal (mairies, écoles, etc.), suite aux regroupements en communes nouvelles, ainsi qu'à la création de quelques nouveaux sites scolaires ;
- La diversification de l'offre en activités de loisirs afin de conforter l'attractivité du territoire pour les familles ;
- La réimplantation d'activités culturelles dans le centre-ville de Carentan.

## Projets en cours

- Rénovation des gymnases Gambetta (Carentan-les-Marais) et du stade (Sainte-Mère-Église) ;
- Création d'une salle de tennis sur Carentan ;
- Implantation d'un « Escape Game » à Carentan-les-Marais ;
- Extension de la salle de convivialité à Liesville-sur-Douve.

## Besoins

- Une nouvelle salle de sports (saturation des gymnases de Carentan)
- Une salle de convivialité de plus grande capacité à Carentan (grands événements > 1000 places) ;

## Souhaits

- Réhabilitation du cinéma « Le Cotentin » à Carentan-les-Marais ;
- Une salle à usage multiple type « centre de congrès » à Carentan-les-Marais ;
- Mise en place d'endroits végétalisés en ville à destination des habitants (Carentan-les-Marais).

## EN SYNTHÈSE

Du point de vue de l'équipement du territoire, 3 pôles concentrent les services publics à l'échelle du territoire intercommunal :

- un pôle majeur : l'agglomération de Carentan-Saint-Hilaire,
- deux pôles relais : Sainte-Mère-Église et Picauville,
- des pôles de niveau local (Sainteny, Sainte-Marie-du-Mont, Bapte, ...) , dont le projet déterminera s'ils doivent tenir dans l'avenir, au sein de l'armature urbaine de la BEAIE DU COTENTIN.

L'accessibilité aux équipements collectifs (de soins notamment) se réduit dans un contexte où les besoins avec le vieillissement de la population augmentent.

- Quelle offre de transport (en commun) serait nécessaire ?
- Quel nouveau lieu public mette en place ? Où ?
- ...

## 4.7. Autres équipements techniques

### Couverture numérique

En 2019, si le territoire est quasiment couvert de façon satisfaisante pour la téléphonie mobile de base, l'accès au haut débit numérique et a fortiori au très haut débit numérique y est encore limité.

### RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Le territoire est inégalement couvert par les réseaux de téléphonie mobile, notamment en 4G.

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), dans le cadre de la Commission Régionale de Stratégie Numérique (CRSN) de Normandie, a identifié sur le territoire, parmi 15 autres sites normands, la commune de Terre-et-Marais comme site mobile prioritaire. Une démarche d'amélioration du réseau devrait y être engagée.

### DEBIT INTERNET

Ils sont globalement peu élevés, sauf sur les pôles urbains.

Historiquement l'accès à Internet des particuliers passe essentiellement par les lignes téléphoniques et donc le réseau cuivre. Dans la Manche, le taux de dégroupage ADSL atteint 95%.

L'ADSL, bien qu'étant inégalitaire, offre des débits intéressants allant jusqu'à 100 Mbit/s théoriques pour les logements situés à proximité immédiate des centraux téléphoniques. Cette technologie, à laquelle la plupart des foyers sont éligibles, présente cependant plusieurs limites:

- 1) Les débits sont asymétriques : le débit descendant (téléchargement) est très supérieur au débit montant (envoi).
  - 2) Le réseau téléphonique, dont la construction dans les zones rurales remonte aux années 70, n'a pas été conçu pour transporter Internet. Il souffre d'une limite technologique liée au support physique en cuivre : plus le client est loin du central téléphonique, plus son débit est affaibli. Le réseau téléphonique est de ce point de vue très inégalitaire.
- La réponse du département de la Manche à cette problématique est double :
- Le déploiement d'un réseau de fibre optique à l'abonné (FttH),
  - Le déploiement d'un réseau hertzien de 2<sup>ème</sup> génération (MiMo).

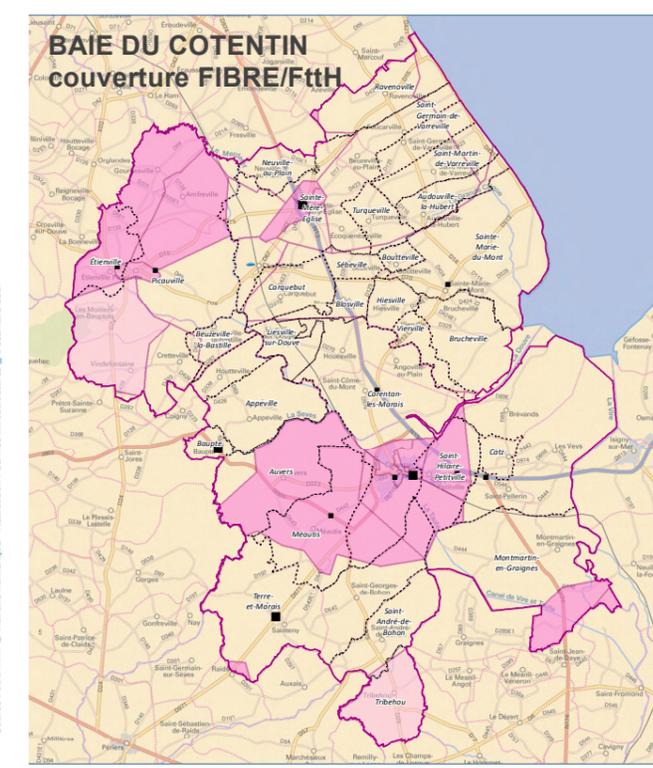
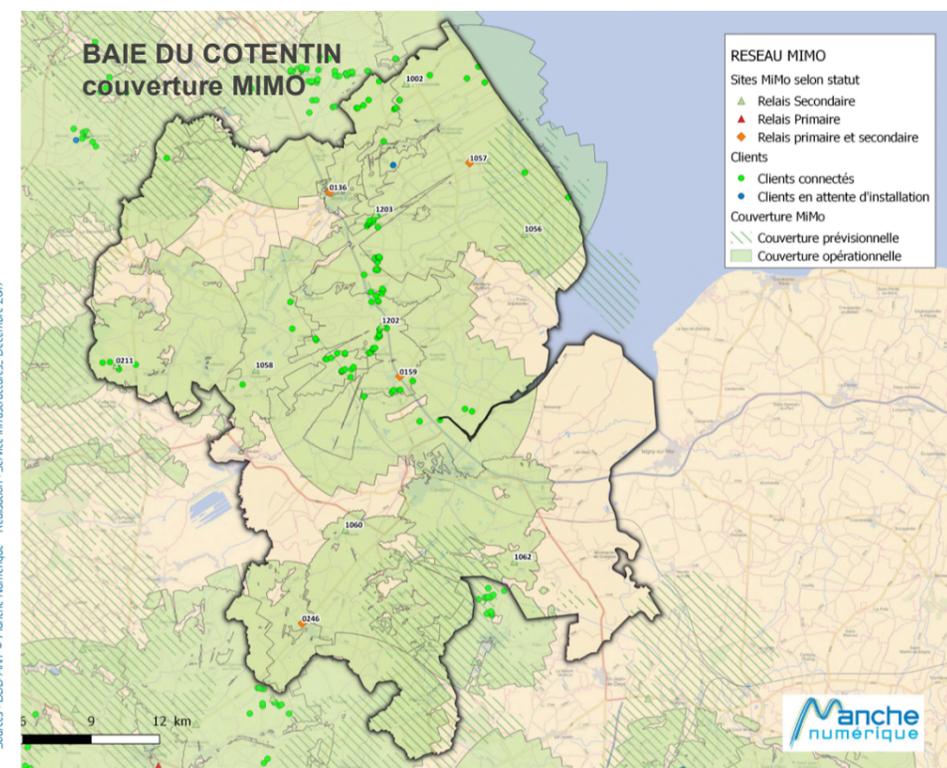
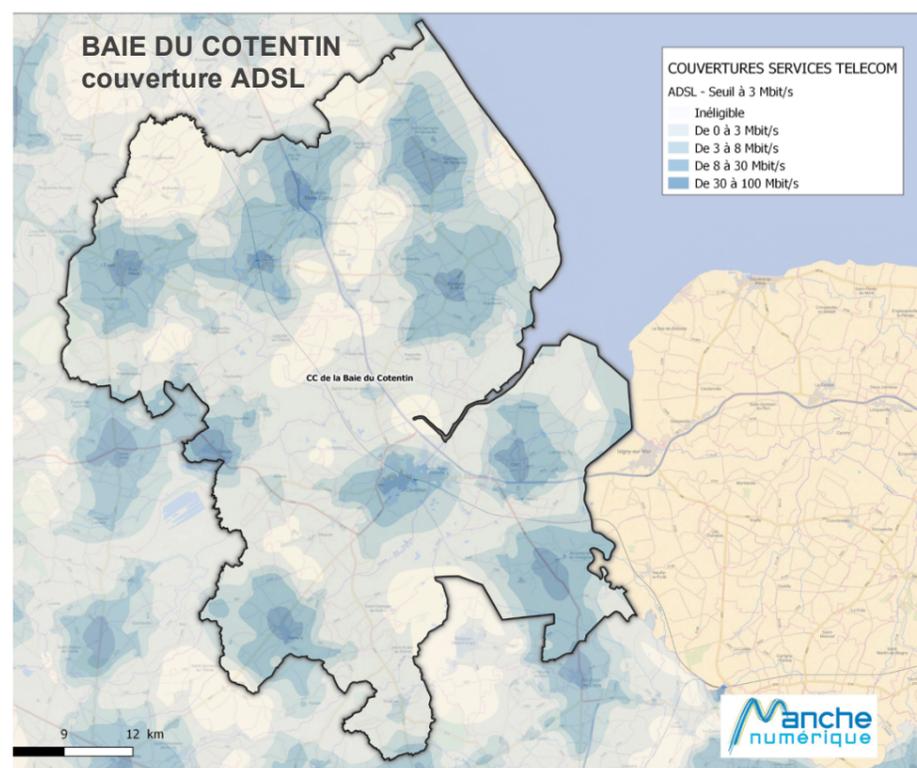
Sur le territoire de l'intercommunalité, on compte ainsi en 2017, 2 448 locaux (foyers) couverts sur 2 583 par ce réseau alternatif.

*Nota : l'éligibilité à la technologie MiMo est théorique. Elle dépend de critères de visibilité, à partir de la hauteur des relais et du profil du terrain.*

### FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), Manche Numérique prévoit le déploiement d'un réseau de fibre optique sur 15 ans (2014 à 2029).

Source données et cartes : Manche numérique (2017)



## Besoins

- La couverture par du très haut débit numérique des zones urbanisées (dont les zones d'activités et centre-villes) du territoire ;
- Le raccordement à la fibre et au wifi le long de la ligne ferroviaire.

## Enjeu

- La maîtrise paysagère de l'implantation des infrastructures nécessaires (pour le wifi le long de la ligne ferroviaire, etc. ).

### Carte de couverture mobile

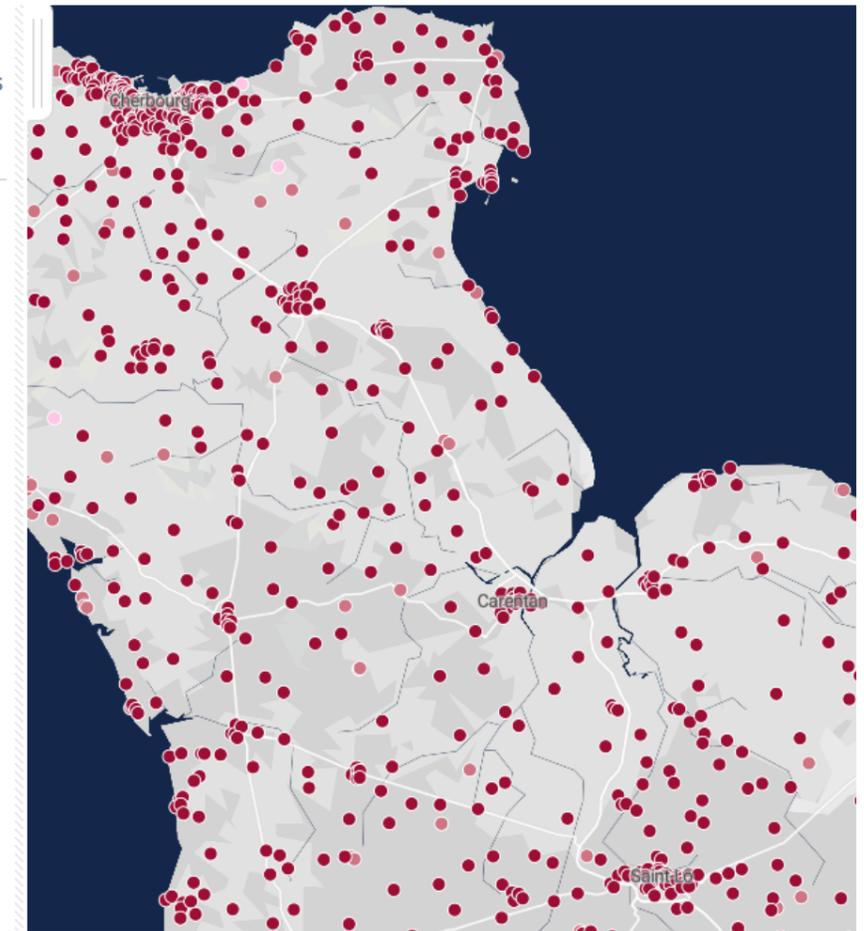
Vérifiez quels sont les réseaux 4G disponibles à votre adresse et comparez les [forfaits mobiles](#) des opérateurs.

#### Réseaux mobiles

- Inconnu
- 2G
- 3G
- 4G - avec 1 opérateur
- 4G - avec 2 opérateurs
- 4G - avec 3 opérateurs
- 4G - avec 4 opérateurs

#### Copyright ©

Carte éditée par BeMove SAS sur la base des données de couverture simulée fournies par les opérateurs au 31/03/19 pour la 4G, et au 31/12/18 pour la 2G et la 3G. Opendata ARCEP.



### Carte des débits internet

Vérifiez le meilleur réseau internet disponible à votre adresse et [lancez un test d'éligibilité](#) pour trouver la meilleure offre box internet.

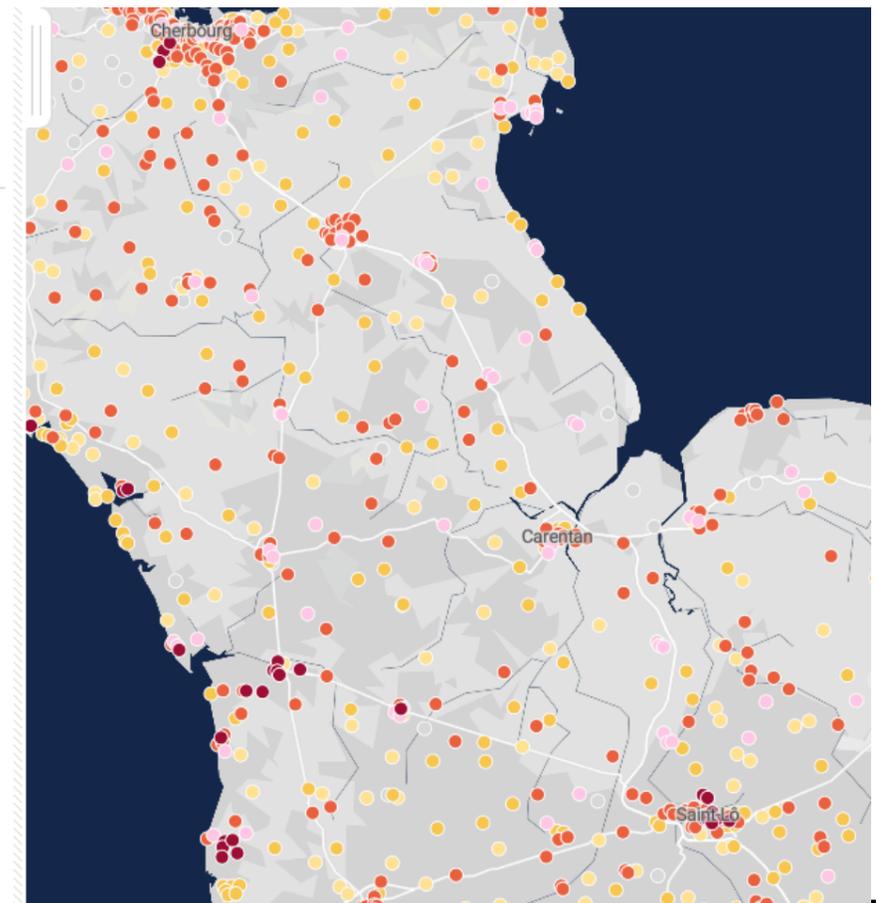
#### Débits

Connexion internet

- Inconnu
- Inéligible
- Moins de 3 Mb/s
- Entre 3 et 8 Mb/s
- Entre 8 et 30 Mb/s
- Entre 30 et 100 Mb/s
- Entre 100 et 500 Mb/s
- Plus de 500 Mb/s

#### Copyright ©

Carte éditée par BeMove SAS, sur la base des réponses fournies par les serveurs d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet. Les résultats sont fournis à titre indicatif et n'engagent en rien la responsabilité de BeMove. Toute utilisation automatique, professionnelle ou commerciale de cette carte est interdite.



## Collecte et traitement des déchets ménagers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la collecte des ordures ménagères s'effectue en régie sur tout le territoire de la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Pour le traitement, BDC dépend de deux structures :

- le syndicat mixte "POINT FORT ENVIRONNEMENT" (PFE) situé à Cavigny qui collecte et traite les déchets de 125 communes du Centre Manche, représentant 116 300 habitants, dont celles de la partie sud de la communauté de communes ;
- la CAC (qui a repris les compétences de l'ancien Syndicat Mixte Cotentin Traitement) pour la partie nord (l'ancienne CC de SAINTE-MERE-EGLISE)

Le premier organise la collecte sélective, gère les déchetteries du territoire (dont celle de Carentan) et assure le traitement des matériaux collectés. Le second assure la même compétence y compris le traitement des matériaux collectés sur la déchetterie de Carquebut (qui est gérée en régie, par la commune).

La collecte est effectuée par un prestataire qui dirige les déchets au centre de tri de Donville-les-Bains ou vers celui de Saint-Fromont où ils sont valorisés (pour partie par l'unité de méthanisation).

## Collectes des déchets ménagers

La collecte en porte à porte a lieu :

- 2 fois la semaine pour le centre ville et les quartiers de logements collectifs de CARENTAN et de SAINTE-MERE-EGLISE ;
- 1 fois par semaine sur le reste du territoire.

Une collecte supplémentaire auprès des professionnels du tourisme est organisée en période estivale (de mi-avril à fin août).

## COLLECTE EN POINT DE REGROUPEMENT :

Là où le passage des véhicules de collecte est impossible, du fait de l'étroitesse de la voie d'accès et de l'absence d'espace de retournement, la collecte s'effectue sur des points de regroupement. Cela concerne en partie le territoire des communes de SAINTE-MERE-EGLISE, SAINTENY et en totalité les communes de SAINT-PELLERIN et de CATZ.

## POINT D'APPORT, VOLONTAIRES POUR LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables doivent être apportés aux points "d'apport volontaire". Il en existe au moins un par commune.

## Collectes des déchets non ménagers

Les « déchets assimilés » (d'origine commerciale, artisanale ou industrielle) peuvent être éliminés avec les ordures ménagères : ils sont collectés avec facturation de la redevance spéciale ou de la Taxe d'ordures ménagères. La communauté de Communes fournit des bacs roulants pour les entreprises, commerçants et artisans.

> L'apport des déchets des professionnels à la déchetterie de Carentan est règlementé par le Point Fort Environnement.

> L'apport à la déchetterie de Carquebut est autorisé avec paiement de la redevance lors de l'accès.

De plus, il existe une collecte de cartons qui a lieu une fois par semaine (le mercredi) pour les professionnels du territoire.

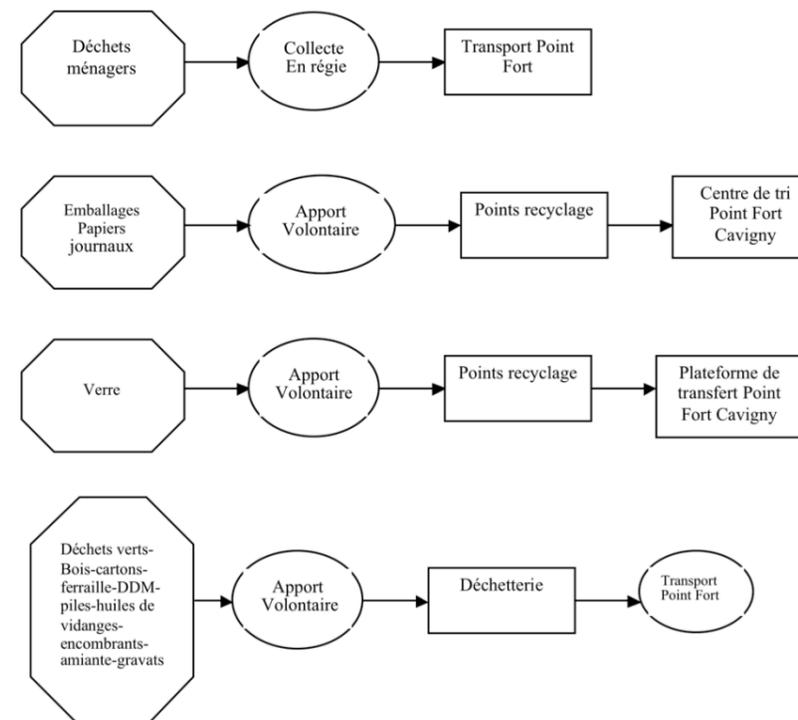
## Traitements des déchets

DECHETS	NATURE DU TRAITEMENT	ETS EN CHARGE DU TRAITEMENT	UNITES DE TRAITEMENT
Ordures ménagères	Méthanisation	PFE	PFE -Cavigny (50)
	Enfouissement		PFE St Fromont (50)
Plastiques durs et films	Valorisation matière	PFE/CAC	VALORPLAST
Emballages acier	Valorisation matière	PFE/CAC	Arcelor Mittal
Emballages aluminium	Valorisation matière	PFE CAC	Sita Regeal Affimet
Papiers/journaux/magazines, pub	Valorisation matière	PFE /CAC	UPM (Rouen)
Papier Gros de magasin	Valorisation matière	PFE	SIREC (Périers)
Verre	Valorisation matière	PFE CAC	BSN OI Manufacturing
ELA	Valorisation matière	PFE	REVIPAC
Ferraille	Valorisation matière	PFE	SIREC / Amiral Recyclage/GDE/ARD
Gravats	Valorisation matière	PFE	Site de classe 3
Branchages Pelouse	Valorisation matière	PFE CAC	Méthanisation Compostage
Cartons	Valorisation matière	PFE	Sita
Encombrants	Enfouissement	PFE	CSDU de Beauchêne
DDM	Valorisation matière	Madeline	Limay
DEEE	Récupération, réparation ou valorisation matière	PFE	Eco-Systèmes

## Enjeu :

- Les communes déléguées d'Angoville-au-Plain et de Houesville (Carentan-les-Marais) sont en monoflux.

## Schéma d'organisation



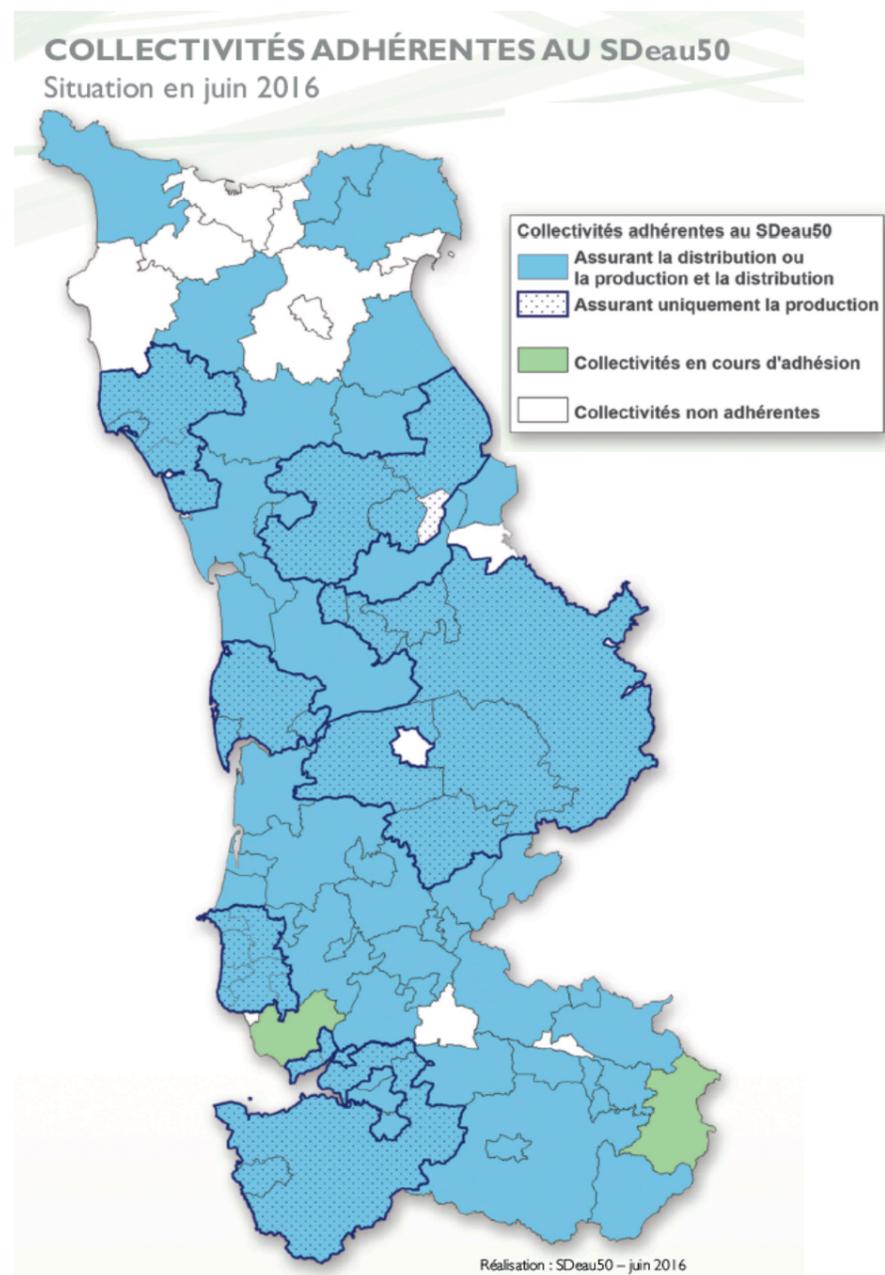
## Alimentation en eau potable

> voir chapitre 8.1 pour l'analyse des ressources sur le territoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'alimentation en eau potable (production et/ou distribution) des communes de la Baie du Cotentin est assurée par un ensemble de structures, dont les périmètres ne se superposent pas à celui de la communauté de communes.

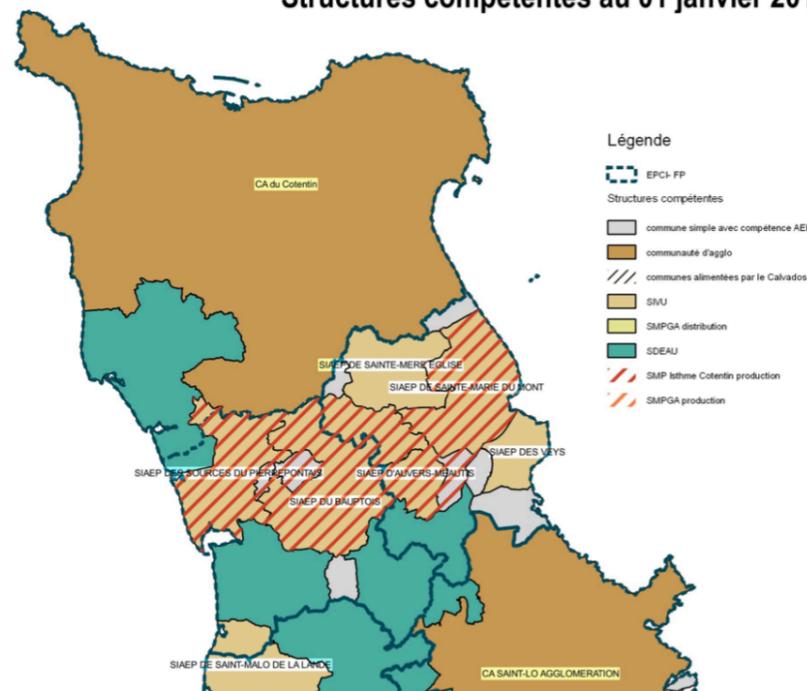
Se surajoute le syndicat départemental de l'eau SDeau50. Créé en 2012, il a pour vocation :

- la "gestion durable de la ressource en eau" : animation des démarches « Aire d'Alimentation de Captages », recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource,
- la sécurisation de la production d'eau potable,



- le portage du schéma départemental d' AEP,
- l'assistance technique : études spécifiques, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes, de travaux...
- la maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros.

## Eau potable Structures compétentes au 01 janvier 2018



### Production d'eau potable

Elle est assurée pour la plupart des communes du territoire (voir périmètre en hachuré sur la carte ci-contre), par le Syndicat Mixte de Production en Eau Potable de l'Isthme du Cotentin.

Sur le reste du territoire, des points de captages (avec leur station de traitement) sont directement gérés par les communes.

### SMPEP DE L'ISTHME DU COTENTIN

Son siège se situe à Montsenelle. Il regroupe :

- Carentan les marais,
- La Haye-du-Puits,
- le SIAEP d'Auvers- Méautis,
- le SIAEP de Sainte-Marie-du-Mont,
- le SIAEP du baupinois,
- le SIAEP des sources du pierrepontais.

> à compléter avec le rapport d'activité / dès réception

### Distribution d'eau potable

40 anciennes communes ont adhéré à un Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable » (SIAEP). On en dénombre 7, dont 5 internes à la BDC :

- Le SIAEP de SAINTE-MARIE-DU-MONT, pour 10 communes du nord-est du territoire ;
- Le SIAEP de SAINTE-MÈRE-ÉGLISE, pour 9 communes du nord du territoire ;
- Le SIAEP du BAUPTOIS, pour 7 communes de l'ouest du territoire ;
- Le SIAEP des VEYS, pour 4 communes de l'est du territoire ;
- Le SIAEP d'AUVERS-MÉAUTIS, pour ces 2 communes ;

et 2 sont pour partie sur BDC :

- Le SIAEP de MONTEBOURG, pour RAVENOVILLE au nord ;
- Le SIAEP de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE pour ÉTIENVILLE au nord-ouest ;

Quatre anciennes communes ont adhéré à un « Conseil Local de l'Eau Potable » (CLEP).

On en dénombre 2 :

- > Le CLEP de SAINTENY, qui couvre 3 communes au sud du territoire ;
- > Le CLEP de TRIBEHOUE, qui couvre cette seule commune au sud du territoire.

Trois communes restent en régie autonome :

- Carentan ;
- Saint-Hilaire-Petitville ;
- Montmartin-en-Graignes.

> à compléter avec le rapport d'activité / dès réception

### Captages pour l'alimentation en eau potable

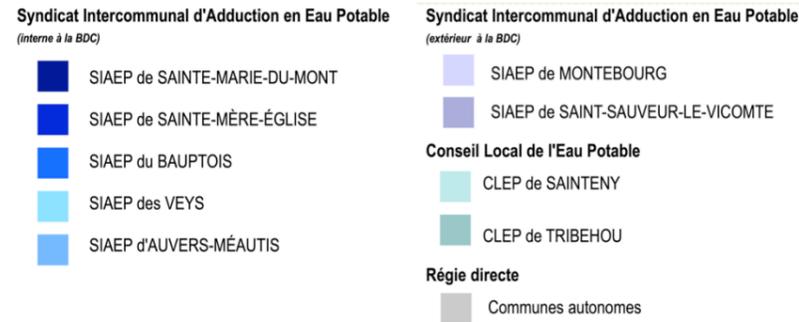
19 points de captages alimentent l'intercommunalité en eau potable, dont 16 sur le territoire :

- 8 à Auvers ;
- 4 à Sainteny
- 2 à Amfreville ;
- 2 à Les Veys.

> Cf. Carte Chap. 8 Ressource eau potable

### Stations de traitement pour l'alimentation en eau potable

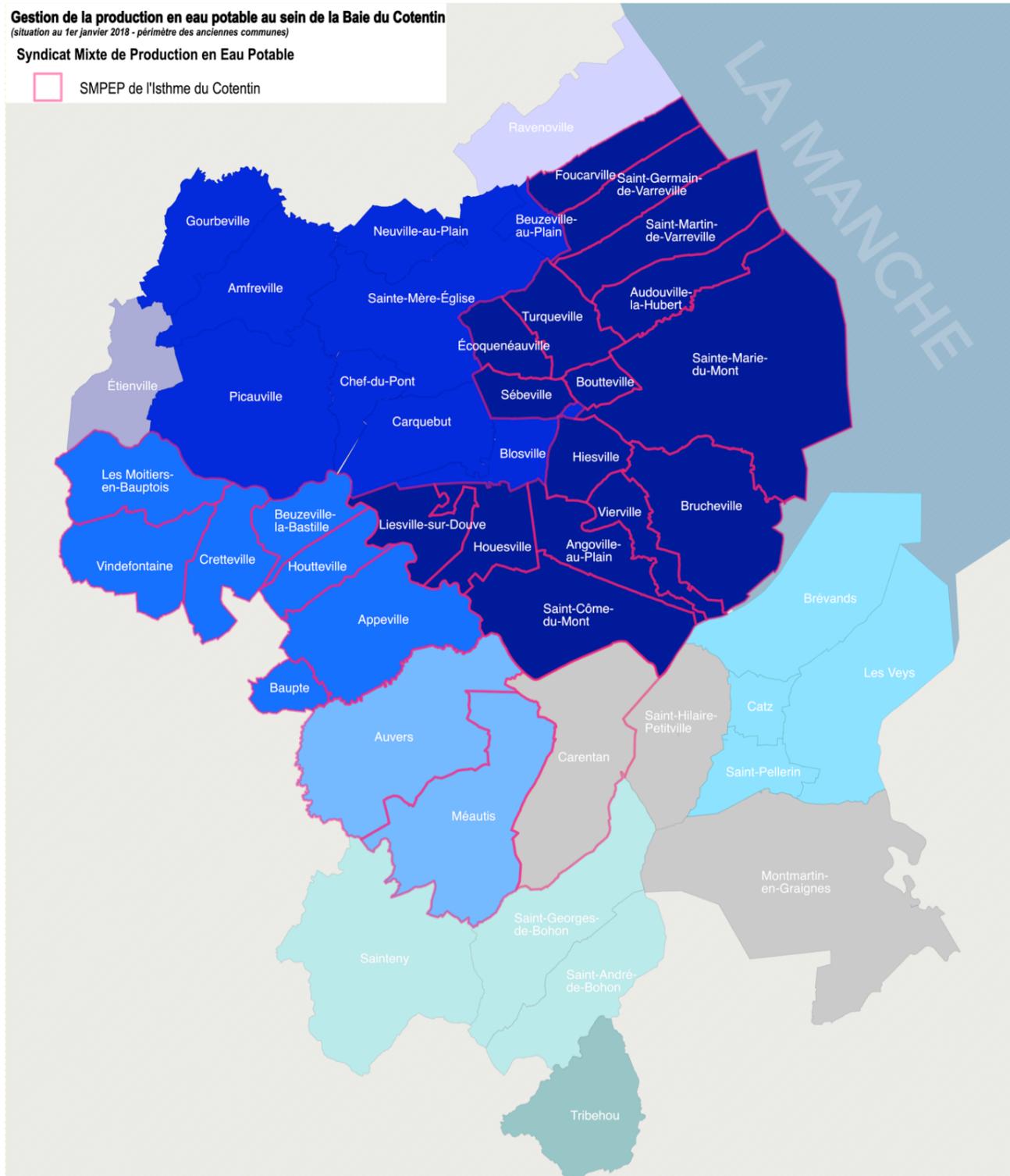
11 stations traitent l'eau potable avant sa distribution dont 6 sont implantées sur le territoire, à proximité des points de captages.



**Gestion de la production en eau potable au sein de la Baie du Cotentin**  
(situation au 1er janvier 2018 - périmètre des anciennes communes)

**Syndicat Mixte de Production en Eau Potable**

SMPEP de l'Isthme du Cotentin



**Captages et traitement de la ressource en eau potable de Baie du Cotentin**

Localisation du captage	Type de captage	Nom du captage	Protection de la ressource	Communes de BDC concernées par périmètre	Station de traitement	Localisation de la station
Auvers	Forage	Le Moulinet	Arrêté préfectoral du 2 mars 2009	Auvers	Le rivage	Auvers
Auvers	Forage	Le Rivage	Arrêté préfectoral du 2 mars 2009	Auvers	Le rivage	Auvers
Auvers	Forage	Les Gouffres F1	Arrêté préfectoral du 12 décembre 2002	Auvers Méautis	Le Moulinet Les Gouffres	Auvers Auvers
Auvers	Forage	Les Gouffres F2	Arrêté préfectoral du 12 décembre 2002	Auvers Méautis	Les Gouffres	Auvers
Auvers	Forage	Les Gouffres F3	Arrêté préfectoral du 12 décembre 2002	Auvers Méautis	Les Gouffres	Auvers
Auvers	Forage	Le Mesnil F1	Arrêté préfectoral du 23 janvier 2013	Auvers Méautis	Le Moulinet	Auvers
Auvers	Forage	Le Mesnil F2	Arrêté préfectoral du 23 janvier 2013	Auvers Méautis	Le Moulinet	Auvers
Auvers	Forage	La Bruyère F3	Arrêté préfectoral du 15 mai 2006	Auvers Méautis	Le Moulinet Montsenelle	Auvers Saint-Jores
Auvers ?	Puits	Les Sablons	Arrêté préfectoral du 23 janvier 2013	Auvers	Montsenelle	Saint-Jores
Carentan-les-Marais (les Veys)	Forage	La Bretonnière	Arrêté préfectoral du 24 février 1999	Carentan-les-Marais (Les Veys)	Les Veys	Carentan-les-Marais
Carentan-les-Marais (les Veys)	Forage	Les F1 des Fontaines	Arrêté préfectoral du 24 février 1999	Carentan-les-Marais (Les Veys)	Les Veys	Carentan-les-Marais
Picauville (Amfreville)	Forage	Le Tiers	Arrêté préfectoral du 12 mars 2001	Amfreville	Amfreville	Picauville
Picauville (Amfreville)	Puits	Cauquigny	Arrêté préfectoral du 29 septembre 1988	Amfreville	Amfreville	Picauville
Terre-et-Marais (Sainteny)	Forage	Les Forges F4	Arrêté préfectoral du 15 novembre 2006	Terre-et-Marais (Sainteny)	Sainteny	Terre-et-Marais
Terre-et-Marais (Sainteny) ?	Forage	Le Marais F1	Arrêté préfectoral du 31 mars 2008	Terre-et-Marais (Sainteny)	SYMPEC	Marchesieux
Terre-et-Marais (Sainteny) ?	Forage	Le Marais F4	Arrêté préfectoral du 31 mars 2008	Terre-et-Marais (Sainteny)	SYMPEC	Marchesieux
Terre-et-Marais (Sainteny) ?	Forage	Beaumarais F2	Arrêté préfectoral du 31 mars 2008	Terre-et-Marais (Sainteny)	SYMPEC	Marchesieux
Terre-et-Marais (Sainteny) ?	Forage	La renarderie F5	Arrêté préfectoral du 31 mars 2008	Terre-et-Marais (Sainteny)	SYMPEC	Marchesieux
Terre-et-Marais (Sainteny) ?	Forage	La Guilloterie F3	Arrêté préfectoral du 31 mars 2008	Terre-et-Marais (Sainteny)	SYMPEC	Marchesieux

## Assainissement des eaux usées

La gestion des eaux usées sera un critère dominant quant aux choix d'urbanisation du projet et à ses modalités. C'est en effet, dans un territoire dont un des principaux atouts est la qualité de son environnement, la bonne gestion des eaux usées est un des facteurs essentiels pour la maîtrise de la pollution des milieux naturels et des eaux en particulier (qu'elles soient de surface, de nappe ou littorales).

Les données pour l'analyse de ce critère sont éparpillées (en 2018) et pour la plupart anciennes. En effet, la gestion de l'assainissement collectif est restée une compétence communale (et les collectivités ne disposent pas forcément de plan et de données de synthèse précis) et par ailleurs, les études réalisées pour la mise en place de schéma directeur d'assainissement en application de la Loi sur l'Eau, au début des années 2000 n'ont pas été actualisées.

### Etudes à conduire en 2020

→ Actualisation des données sur l'assainissement des eaux usées dans le territoire.

## Assainissement collectif des eaux usées

L'assainissement collectif des eaux usées est assuré par les communes (regroupées en fonction des stations d'épuration).

### LES UNITÉS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

En 2018, 19 des 46 communes du territoire possèdent un système d'assainissement majoritairement collectif. Le traitement des eaux usées est assuré par 14 stations d'épuration sur les communes de :

- Saint-Côme-du-Mont,
- Picauville,
- Chef-du-Pont,
- Bauppte,
- Blosville,
- Les Veys,

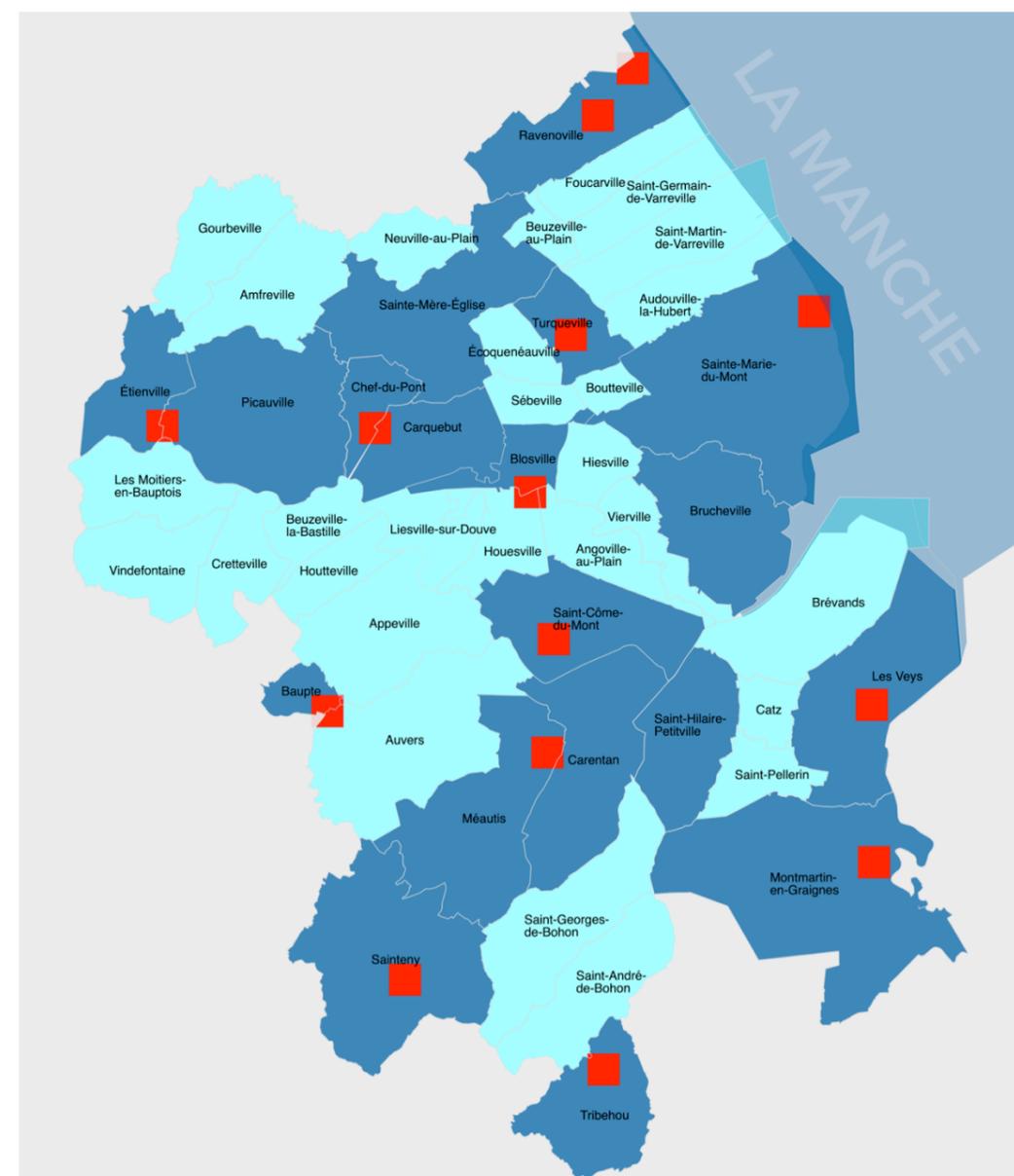
- Méautis,
- Montmartin-en-Graignes,
- Ravenoville (bourg),
- Ravenoville (plage),
- Sainte-Marie-du-Mont (bourg),
- Sainteny,
- Tribehou,
- Turqueville.

> Cf. Chapitre 8 Ressources naturelles  
> Cf. Tableau ci-contre (ou Chapitre 8)

#### Gestion de l'assainissement

(situation au 1er janvier 2018)

- Totalement ou majoritairement en assainissement non collectif
- Majoritairement en assainissement collectif
- Station d'épuration



## Evolution programmée

Entre 2006 et 2009, des études ont été réalisées sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Sainte-Mère-Église. La campagne des contrôles périodiques a par ailleurs débuté pour les communes de :

- > Audouville-la-Hubert,
- > Boutteville,
- > Brucheville,
- > Carquebut,
- > Hiesville,
- > Liesville-sur-Douve,
- > Ravenoville,
- > Sainte-Marie-du-Mont,
- > Saint-Germain-de-Varreville,
- > Saint-Martin-de-Varreville,
- > Sébeville,
- > Turqueville,
- > Vierville,
- > Etienville,
- > Commune Nouvelle de Picauville,
- > Beuzeville-la-Bastille,
- > Blossville,
- > Neuville-au-Plain,
- > Commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise,
- > Angoville-au-Plain,
- > Houesville.

A partir de 2020, la campagne se poursuivra par le périmètre de l'ancienne Communauté de Commune de Carentan :

- > Appeville,
- > Auvers,
- > Catz,
- > Baupte,
- > Commune Nouvelle de Carentan-les-Marais,
- > Commune Nouvelle de Terre-et-Marais,
- > Méautis,
- > Montmartin-en-Graignes,
- > Saint-André-de-Bohon,
- > Saint-Hilaire-Petitville,
- > Tribehou.

## PROJET

- CHEF DU PONT/SAINTE-MÈRE-ÉGLISE : La création d'une nouvelle station d'épuration pour le seul usage des ménages est à l'étude. Elle conduirait à céder aux entreprises agro-alimentaires la station existante.
- MEAUTIS : extension de la STEP (+200 EH)

## Tableau de synthèse des Stations d'épuration en 2017

Le bilan des données de capacité des stations montre deux stations saturées : celle de Picauville et celle de Chef-du-Pont / Sainte-Mère-Église, mais aussi des stations qui ont été surdimensionnées (ex: Ravenoville)

## Enjeu

- la desserte des urbanisations aux abords du Littoral (ex / Pouppeville et Utah beach)

Nome de l'unité de traitement	Communes raccordées (BDC)	Mode de gestion	Fillière de traitement	Charge actuelle	Capacité nominale	Capacité utilisée	Milieu récepteur	Appréciation générale
STEP Saint-Côme-du-Mont	Carentan, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Hilaire-Petitville	régie	Boues activées aération prolongée	51370	66670	77%	La Douve (amont portes à flots - eau douce de surface)	Sans anomalie apparente
STEP Picauville	Picauville	régie	Boues activées aération prolongée	2596	2700	96%	Fossé vers la Douve (eau douce de surface)	Sans anomalie apparente
STEP Chef-du-Pont	Chef-du-Pont, Sainte-Mère-Église	déégation	Boues activées aération prolongée	23728	24000	99%	Le Merderet (eau douce de surface)	Sans anomalie apparente
STEP Baupte	Baupte	régie	Lagunage aéré	440	700	63%	La Sèves (eau douce de surface)	?
STEP Blossville	Blossville	régie	Filtre planté de roseaux	300	490	61%	Fossé "canal de Houesville" puis Douve (eau douce de surface)	Sans anomalie apparente
STEP Les Veys	Les Veys	régie	Lagunage naturel	290	350	83%	La Vire (eau côtière)	Sans anomalie apparente
STEP Méautis	Méautis	régie	Lagunage naturel	290	350	83%	La Marguerie (eau douce de surface)	?
STEP Montmartin-en-Graignes	Montmartin-en-Graignes	régie	Lagunage naturel	90	220	41%	La Vire (eau douce de surface)	?
STEP Ravenoville (bourg)	Ravenoville	régie	Lagunage naturel	40	150	27%	L'Orgueil (eau douce de surface)	Sans anomalie apparente
STEP Ravenoville (plage)	Ravenoville	régie	Lagunage naturel	565	990	57%	L'orgueil (eau côtière)	Sans anomalie apparente
STEP Sainte-Marie-du-Mont	Sainte-Marie-du-Mont	délégation	Lagunage naturel	450	620	73%	Épandage (rue de l'escalgrain - eau côtière)	Sans anomalie apparente
STEP Sainteny	Sainteny	régie	Filtre planté de roseaux	95	150	63%	Le Douit + la Sève (eau douce de surface)	?
STEP Tribehou	Tribehou	régie	Lagunage naturel	410	850	48%	La Taute (eau douce de surface)	?
STEP Turqueville	Turqueville	régie	Filtre planté de roseaux	95	150	63%	Fossé (eau de surface)	Sans anomalie apparente

## Assainissement non collectif des eaux usées

### Compétences et fermiers

L'assainissement non-collectif des eaux usées, est une compétence de la Baie du Cotentin, qui dispose d'un service (SPANC) pour assurer le contrôle des installations.

- taux de conformité des installations en en 2017 : 62%

## Défense incendie

> *En attente données*